



Actes du colloque national final du programme APEMAC

Grands Petite Projets Enfance

Le mercredi 9 octobre 2013
Communauté Vichy Val d'Allier
Bellerive-sur-Allier



Ce colloque est cofinancé par l'Union européenne. L'Europe s'engage avec le Fonds européen de développement régional.

Datar
Massif central



Bourgogne
Conseil régional

Rhône-Alpes
Région

Colloque national

Grands Petite Projets Enfance

PROGRAMME



Le mercredi 9 octobre 2013
Espace Monzie
Bellerive-sur-Allier

Animation de la journée

Mohammed Chahid
Consultant
Mati Cabinet Conseil



9h00 Accueil, café

9h30 Ouverture

Jean-Michel Guerre

Maire de Bellerive-sur-Allier,
Président de Vichy Val d'Allier,
Vice-président du Conseil
régional d'Auvergne et Président de
l'Agence des Territoires d'Auvergne

Samia Zemmit

Présidente de l'Acepp nationale

Nathalie Marin

Présidente de l'Acepp Auvergne

10h00 **La petite Enfance,
un enjeu politique, un pari pour
l'avenir des territoires**

Conférence introductive

Olivier David

Professeur de géographie
Université Rennes 2

10h45 **L'accueil des enfants et des
familles en Massif central**

**Bilan du projet APEMAC et impact
sur les territoires et les familles**

Démarches, méthodes, outils créés,
témoignages et films...

12h15 Repas et visite des stands

14h30 **Des services petite
enfance adaptés aux territoires,
enjeu éducatif et rôle social**

Première partie

**La co-éducation, un gage de
pérennité et de qualité
des services petite enfance**

Didier Favre

Psycho-sociologue

*Témoignages d'un parent,
d'un professionnel et d'un médecin
de la Protection maternelle infantile*

Deuxième partie

**Adaptabilité des services aux
besoins des familles et des
territoires, quel rôle social ?**

Jean Horgues-Debat

Directeur de l'Adrets

Association pour le Développement en

Réseau des Territoires et des Services

*Témoignages sur l'itinérance,
les horaires atypiques, un modèle
coopératif et une microcrèche*

16h00 **Point de vue**

de Jean-Yves Pineau

Directeur du Collectif Ville Campagne

16h15 Pause

16h30 **Pour une politique
d'accueil dans les territoires**

Table Ronde

Bertrand Cazal

Chargé de mission au commissariat à
l'aménagement du Massif central
Délégation interministérielle à
l'aménagement du territoire et à
l'attractivité régionale

Astrid Mc Carthy

Chargée de mission Petite enfance à la
Caisse Centrale de la Mutualité Sociale
Agricole

Alain Gaubert

Maire de Saint-Bonnet de Tronçais
Allier

Catherine Alazard

Députée régionale aux Droits des
femmes et à l'Égalité en Auvergne

17h05 Clôture

Solange Passaris, Membre d'honneur
du Ca de l'ACEPP

Françoise Brochet

Députée développement rural Acepp

Angélique Clément et Elodie

Viannet Acepp Auvergne

17h15 Verre de l'amitié

En présence de



Et avec la participation de

La compagnie
de Théâtre clownesque

L'Arrêt Public





Sommaire

Ouverture	p.4	Point de vue du collectif Ville Campagne	p.37
Conférence Introductive	p.7	Table Ronde Pour une politique d'accueil dans les territoires	p.39
La petite enfance, un enjeu politique un pari pour l'avenir des territoires			
Bilan du programme Apemac	p.13	Clôture	P.42
Des services petite enfance adaptés aux territoires, enjeu éducatif et rôle social		Annexe	p.43
Partie 1		- Présentation du réseau PhiloxeniaPlus - Liste des fédérations Apemac	
La co-éducation, un gage de pérennité et de qualité des services petite enfance	p.21		
Partie 2			
Adaptabilité des services aux besoins des familles et des territoires, quel rôle social ?	p.33		



**Association des Collectifs
Enfants Parents Professionnels**
29 rue du Charolais
75012 Paris
01 44 73 85 20
info@acepp.asso.fr
www.acepp.asso.fr

Publication de l'Acepp
Réalisation et mise en page : Claire Gougeon
Photographies : Annie Maillet, Gaëlle Ginot, Claire Gougeon
Relecture : Françoise Brochet, Mohammed Chahid

Janvier 2014



Ouverture



Jean-Michel Guerre
Maire de Bellerive-sur-Allier,
Président de Vichy Val d'Allier,
Vice-président du Conseil
régional d'Auvergne et
Président de l'Agence des
Territoires d'Auvergne

Bonjour à toutes et à tous.

Je suis heureux d'ouvrir avec vous cette journée d'échanges sur un sujet qui me tient particulièrement à cœur : l'accueil de nouveaux arrivants, de nouvelles familles sur nos territoires et la façon dont collectivement nous pouvons contribuer à préparer nos villes et nos campagnes aux mutations à venir.

Depuis 2004, face à une situation démographique en tension, nous avons bâti une politique Massif central et régionale reposant sur des axes prioritaires : l'attractivité, le développement de richesses et l'accueil de nouvelles populations. C'est encore aujourd'hui notre feuille de route mais cette fois, nous ne bâtissons plus sur un terrain vierge ou replié sur lui-même.

Le message d'ouverture des territoires, la nécessité d'accueillir de nouvelles populations, de développer des projets, de transcender les handicaps pour se concentrer sur la valeur ajoutée, les aménités où la qualité de vie offerte par les territoires... ce message a bien été entendu.

La dynamique qui consiste à revitaliser nos communes et nos pays, a bien été partagée et intégrée par les acteurs des territoires, les élus et de plus en plus par les citoyens.

Naturellement c'est une démarche de longue haleine, tout le monde ne peut avancer à la même vitesse. Les urgences ou les moyens d'action entre l'urbain et le rural ne sont pas les mêmes. Il est encore difficile aujourd'hui de parler d'égalité des territoires, mais de réels effets ont été constatés en matière d'installation de nouvelles populations.

Il faut d'ailleurs signaler que près de la moitié des nouveaux arrivants sont des familles avec jeunes enfants.

Ils s'installent aussi bien dans les agglomérations qu'à la campagne. Les flux migratoires s'inversent, le rajeunissement de l'Auvergne est enclenché, il nous faut désormais le pérenniser.



Construire des politiques d'accueil c'est utiliser plusieurs portes d'entrées en s'adaptant à chaque situation géographique, à chaque contrainte sociale.

- La création de richesses, l'emploi, l'économie, représentent une porte d'entrée pour rendre attractifs les territoires,
- La santé, l'offre de soins, le bien-vivre en est une autre,
- Le réceptif, l'immobilier, le logement, encore une autre...

Mais la petite enfance (tout comme la jeunesse d'ailleurs) apparaît comme un point d'entrée particulièrement intéressant en matière de développement et de transformation du territoire.

En effet, l'identité d'un territoire peut se trouver modifiée sous les effets de l'arrivée massive de familles en zone péri-urbaine par exemple. On note alors un manque de cohésion sociale, des besoins d'utilisation des services d'accueil atomisés mais pressants. Le territoire doit donc s'organiser pour faire face à la demande.

La campagne, lorsqu'elle est désirée, connaît elle aussi la nécessité de s'adapter aux modes de vie portés par de jeunes couples urbains qui, arrivant, revendiquent les mêmes droits et les mêmes services qu'en ville : la question des modes de garde et du péri-scolaire est donc posée comme une des problématiques à traiter. C'est une composante du projet de territoire.

Mais pour d'autres territoires plus isolés, la question de l'enfance et de la jeunesse devient l'objectif majeur du projet ! Lorsque l'enjeu crucial est le maintien des jeunes et l'installation de nouvelles familles, l'offre de services «petite enfance» représente une condition incontournable de l'attractivité et un atout pour l'avenir.

Il est évident que penser la place de l'enfant et de la jeunesse dans son projet de territoire, c'est penser à l'avenir de son territoire.

L'autre avantage de cette clé d'entrée dans les politiques d'accueil c'est que le mouvement impulsé par ces réflexions permet de prendre en compte d'une manière globale tous les champs de la vie qui nous constituent en tant que familles, en tant que parents, femmes, hommes, travailleurs...

Ce type de projet transversal nous amène à réfléchir autrement pour construire des politiques basées sur la notion de « projets de vie ».



C'est ce que vous faites, c'est ce qui permettent les appels à projet Massif central co-financés par la Datar et le Conseil Régional et c'est également l'essentiel des actions menées au quotidien par l'ARDTA.

En effet, nos dispositifs d'aide, nos actions en matière d'ingénierie sur les territoires, d'animation de réseaux, vont toutes dans le sens du décloisonnement des secteurs d'activités pour les penser ensemble. Notre mission consiste à prendre en compte simultanément la question du logement, l'offre de soins, les TIC, l'emploi pour des porteurs de projets et leurs conjoints... afin de proposer une offre globale, qualifiée, susceptible de répondre aux aspirations des citoyens.

Nous savons que tout ce qui paraissait secondaire (culture, lieux pour les jeunes, haut débit, urbanisme, crèches, mode de garde des enfants, vie associative ...) doit être considéré comme prioritaire pour la création de territoires de vie.

L'action des associations comme l'Acepp, du programme Apemac, des collectivités locales et des EPCI qui prennent cette compétence, vont dans ce sens. Mais là où le rôle de vos associations est particulièrement important c'est que vous pouvez agir à une échelle que nous ne pouvons atteindre : vous réussissez à faire des associations existantes, des familles et des lieux d'accueil, des leviers du développement local.

***L'accueil devient l'affaire de tous.
Les parents, les habitants, ne sont plus de simples utilisateurs mais deviennent contributeurs du projet de territoire.***

Ainsi, les actions d'accompagnement menées auprès des différents acteurs

permettent à chacun de partager sa connaissance du territoire, ses attentes en matière d'accueil et plus globalement sa manière de vivre sur le territoire,

Elles permettent également de rompre l'isolement social ou de fédérer les nouvelles familles

Et surtout d'imaginer des dispositifs d'accueil intégrant les nouveaux modes de vie, avec par exemple, l'élargissement des amplitudes horaires et la prise en compte d'horaires atypiques, le travail des femmes, ou la recombinaison des structures familiales.

En Auvergne, vous l'avez constaté, nous sommes obligés d'être imaginatifs, d'être capables d'inventer des solutions à partir des ressources de chaque territoire. C'est pourquoi nous sommes très attentifs aux initiatives qui favorisent l'accueil et le lien social, mais aussi à toutes les formes d'expérimentation qui produisent de l'innovation organisationnelle et qui sont transférables sur d'autres territoires.

Les crèches, les haltes garderies, les lieux parents-enfants, les services itinérants, les centres de loisirs et périscolaires, les lieux intergénérationnels, les Cafés de parents... toutes ces organisations doivent être prises en compte par les institutions comme des solutions face aux besoins de qualité de vie et d'intégration des habitants. Nous ne saurions trop insister sur la nécessité de continuer à capitaliser et à partager les outils, les méthodes et les initiatives qui marchent.

C'est l'objet du colloque d'aujourd'hui. J'en profite donc pour remercier par avance les parents des structures d'accueil impliqués dans ces démarches, les professionnels de la petite enfance, les acteurs du développement, les institutionnels et les élus, pour toutes les bonnes idées qui essaieront et feront des petits sur les territoires !

Je vous souhaite de très bons travaux.



Samia Zemmit
Présidente de l'Acepp nationale

Depuis les années 1980, L'Acepp fédère des lieux d'accueil petite enfance dans lesquels les parents se rencontrent, échangent, confrontent leurs pratiques éducatives en faisant chacun leur cheminement. Dans ces lieux, les parents animent, gèrent, avec des professionnels un projet commun au bénéfice des enfants. Ils prennent ainsi des responsabilités qui se prolongent par un investissement plus large, notamment dans la vie locale.

C'est une parentalité active, solidaire et citoyenne qui se met en œuvre dans ces lieux. Une parentalité respectueuse de la diversité des pratiques éducatives et des familles, qui met en lumière les compétences de chaque parent et l'incite à prendre des initiatives. Une parentalité qui repose sur le principe que tous les parents ont des ressources et des compétences.

Ce projet Apemac a démarré en 2008 et a pour objectifs d'accompagner les territoires pour y favoriser l'émergence de services et d'initiatives en direction de l'enfance et des parents et pour générer du lien social pour accueillir les nouvelles familles.

A ce jour, les acteurs du programme Apemac ont accompagné de nombreuses actions d'animation et de mobilisation des parents mais aussi des acteurs des territoires, créés de nombreux services et initiatives parentales mais nous le verrons en détail ce matin.

Le programme a aussi permis à l'Acepp de mobiliser son réseau de lieux d'accueil petite enfance pour les engager dans une posture d'accueil des nouvelles familles. C'est aussi inciter les nouveaux territoires à se lancer dans cette démarche qui peut se révéler bénéfique pour tous ».

En effet la question de l'ouverture à tous est une des questions centrales pour l'Acepp depuis de nombreuses années. C'est pourquoi l'Acepp a cette démarche volontariste d'aller vers différents territoires, ruraux, urbains, centre villes, cela permet d'être au plus près de chacune des réalités territoriales. Mais aussi et surtout d'être au plus près des réalités de toutes les familles, en tenant compte de leurs conditions de vies différentes.

Les expériences qui vont être décrites aujourd'hui montrent à quel point les lieux accueils parentaux, parce qu'ils sont dans la proximité, jouent une fonction d'accueil pour des familles arrivant sur un nouveau village, dans un nouveau quartier. Ces lieux deviennent des carrefours d'échanges, de liens, de réflexions, de ressourcement par le croisement avec d'autres.



Ce croisement de regard et de pratiques différentes font culture commune pour la coéducation. C'est une coéducation au cœur de la cité. C'est aussi parce que chacun devient ressource pour d'autres parents que cela génère des solidarités.

Ces lieux d'accueil, micros sociétés, pour les enfants font partie des premières expériences du vivre ensemble, c'est aussi leur donner une place dans la cité.

Apemac nous montre que c'est par le croisement des différentes réalités que nous connaissons, chacun de notre place, parents / professionnels / institutions, qui permet l'élaboration de tous les projets au bénéfice de chaque acteur et en cohérence avec les réalités familiales et territoriales.

Enfin cette journée permettra de mettre au cœur tous les acteurs qui, au quotidien sèment des petites graines.



Nathalie Marin
Présidente de l'Acepp Auvergne

En tant que présidente de l'Acepp Auvergne, je vous souhaite la bienvenue à tous à ce colloque national.

Je remercie tous les participants, particulièrement le Massif-central, la délégation aux droits des femmes, la Caisse centrale de la MSA, et les partenaires des territoires et des départements du Massif central mais aussi d'autres départements.

Je tiens à saluer nos amis européens, parmi nous aujourd'hui ; parce que l'accueil est aussi une question européenne.

L'Acepp Auvergne, est né il y a 10 ans, basée à Clermont-Ferrand.

Notre réseau se compose de structures d'accueil parentales, associatives mais également de lieux d'Accueil Enfants-Parents, et de porteurs de projet.

Nous accompagnons des structures dans les quatre départements de la région.

Cette question de l'accueil est devenue le cœur de préoccupation des parents et des professionnels du réseau...



Personnellement porteur de projet d'une structure rurale créatrice de lien social, accompagné dans le cadre d'Apemac : nous avons pu réfléchir à l'accueil en milieu rural au-delà de la crèche et créer un espace de rencontre enfants-parents itinérant au plus proche des habitants.

Depuis 2008, Le programme Apemac, au cœur de l'Auvergne a été particulièrement riche et intéressant.

Grâce à cela, nous avons accompagné de nombreux territoires par le biais de rencontres, d'animations, de développement de projet, de mise en réseau et d'initiatives sur l'ensemble de l'Auvergne.

En vous souhaitant
une très bonne journée...



Conférence introductive

**La Petite Enfance,
un enjeu politique, un pari pour
l'avenir des territoires**



Olivier David
Professeur de géographie
Université Rennes 2

La réflexion que je vous propose aujourd'hui explore les liens existants entre la mise en œuvre de politiques locales en faveur de la petite enfance et le développement territorial.

Ce lien n'est pas forcément des plus évidents à expliciter et à démontrer. Pourtant, cette articulation a toujours constitué le cœur de mes réflexions dans mes différents travaux de recherche, persuadé que la prise en charge des jeunes enfants était facteur de bien-être, de développement et d'attractivité pour les populations et leurs territoires.

En effet, les politiques de développement territorial répondent très clairement à un objectif d'amélioration des conditions d'existence des sociétés. Je reprendrai volontiers à mon compte une citation de **Bernard Pecqueur**¹, qui affirme que « *l'une des caractéristiques principales du développement territorial est en effet de consi-*

dérer les populations comme un atout et non un obstacle ». Je trouve cette posture déterminante pour que les programmes d'aménagement et de développement des territoires, quels qu'ils soient, prennent en compte réellement la vie quotidienne des populations.

C'est une condition indispensable à la promotion d'un réel développement humain et durable, capable d'assurer une plus grande cohésion sociale tout en réduisant les inégalités et les différentes formes d'exclusion. De fait, les politiques territoriales doivent s'intéresser à des champs aussi diversifiés que l'éducation, que l'emploi, le logement, l'habitat, que l'accompagnement social et familial... et je pourrai poursuivre cette liste longtemps.



Pour aborder cette relation entre petite enfance et développement des territoires, il convient tout d'abord de faire un petit détour par les définitions :

• **La petite enfance est sans doute l'un des âges de la vie qui pose le moins de problème de définition.** Il est borné par des seuils statistiques clairs, à commencer

par la naissance, jusqu'aux cinq ans révolus. En effet, dans notre pays, le sixième anniversaire coïncide très fréquemment avec l'âge de la scolarité obligatoire. Dans ce cadre, **la petite enfance constitue clairement un groupe d'âge étroitement lié à celui des adultes.** L'enfant dépend de la situation de ses parents (sociale, professionnelle, culturelle, résidentielle...) et plus largement de sa famille, cette réalité renvoyant plus concrètement à la question de sa prise en charge.

• **La notion de développement territorial est plus complexe. Elle renvoie avant tout à une dynamique endogène, portée par les acteurs locaux eux-mêmes,** dans le cadre d'un projet de territoire. Cette démarche nécessite une stratégie volontaire et réfléchie, s'appuyant sur les initiatives déployées par les acteurs locaux et par l'ensemble du tissu social. Elle implique également une articulation avec les politiques publiques, notamment celles mises en œuvre par l'Etat ou les autres collectivités territoriales.

Le développement d'un territoire suppose donc des formes de coordination et de dialogue entre les différents acteurs, afin de construire un projet partagé et adapté aux caractéristiques locales.

¹ Pecqueur B., 2004, « Le développement territorial comme préambule à l'économie sociale », in Demoustier D. (Coord.), 2004, *Economie sociale et développement local, Les cahiers de l'économie sociale, L'Harmattan*, p. 24.

Tout cela ne peut être envisagé sans référence au contexte national dans lequel nous portons notre analyse, en l'occurrence celui de la France. En effet, il convient de rappeler d'emblée que les pouvoirs publics portent une politique « petite enfance » soutenue depuis plusieurs décennies, indépendamment des alternances politiques et même si les priorités ont pu varier dans le temps.

L'encouragement continu au développement de places d'accueil supplémentaires traduit un premier objectif : **répondre au besoin de garde des familles pendant leur activité professionnelle**, notamment dans un pays où le taux d'emploi des femmes est élevé.

Cette politique a porté ses fruits, si l'on en juge par l'évolution du nombre de structures et de places d'accueil, et certains y voient une raison explicative des taux élevés de fécondité de la France à l'échelle européenne. Cette priorité vient d'être réaffirmée dans la nouvelle Convention d'Objectifs et de Gestion qui lie la branche Famille de la Sécurité Sociale et l'Etat.

Le soutien à l'offre d'accueil des jeunes enfants y occupe une place symbolique puisque c'est le premier axe thématique. Mais, il faut noter une évolution sensible dans la formulation de l'objectif poursuivi, qui croise pleinement nos réflexions, puisqu'il est prévu de lutter, entre autres, contre les inégalités territoriales, avec la mise en œuvre d'une politique de rééquilibrage. Cette volonté concrétise particulièrement bien l'intérêt de croiser les politiques publiques avec les dynamiques des territoires, en tant que lieux de vie des populations.

Pour construire ce propos, j'ai donc choisi d'explorer trois questionnements complémentaires. Dans un premier temps, il me semble nécessaire de poursuivre l'exploration des liens qui existent entre la mise en œuvre de politiques « petite enfance » et le développement des territoires. La montée en charge de cette thématique dans les politiques locales traduit un processus de mobilisation des acteurs locaux, lui-même porteur de dynamisme à l'échelle des territoires. C'est ce que nous observerons dans un deuxième temps. Enfin, nous terminerons notre réflexion sur les politiques locales en faveur de la petite enfance, les conditions de leur mise en œuvre et leur plus value dans les dynamiques territoriales.



1. Petite enfance et développement territorial

Depuis le début des années quatre-vingt-dix, la petite enfance mobilise de plus en plus les élus locaux qui, dans leurs discours, valorisent fréquemment le potentiel que représentent ces classes d'âge en terme de développement pour leur commune. Simultanément, les évolutions récentes des comportements démographiques, les modifications importantes des structures familiales, les mutations en cours des stratégies résidentielles, les nouvelles formes de mobilités, les changements qui affectent le monde du travail sont autant de paramètres qui doivent intégrer les réflexions en matière d'aménagement et de développement du territoire, et qui font que les questions de prise en charge des publics enfantins et juvéniles sont devenues prégnants au plan local.

De ce point de vue, l'essor des politiques locales en faveur de la petite enfance traduit la place grandissante qu'occupe le champ de l'action sociale et de l'éducation dans les problématiques de développement local.

Le processus de décentralisation a évidemment encouragé le transfert de compétences dans ce domaine aux différentes collectivités locales et territoriales, même s'il y a une nuance importante entre l'exercice des responsabilités inhérentes aux compétences légales attribuées aux collectivités et la définition d'une véritable politique territoriale.

Dans le premier cas, les interventions ne concernent souvent que quelques champs bien délimités, alors que dans le second cas, il s'agit bien de dépasser ces logiques sectorielles pour définir un projet local en faveur de la petite enfance, avec des objectifs politiques volontaristes portés par la collectivité territoriale et donnant lieu à des moyens spécifiques, au-delà des seules obligations réglementaires.

Plusieurs exemples récents témoignent de la prise en compte de cette thématique par les collectivités territoriales et les élus locaux. On peut ainsi faire référence à la formalisation de réseaux d'élus locaux autour des questions relatives à la petite enfance :

- **En 1998, plusieurs villes ont constitué le Réseau français des villes éducatrices (RFVE)**, dont l'objet premier était de favoriser l'échange d'expériences concrètes en matière de politiques éducatives locales. Elles ont pour objectif commun de promouvoir toutes les potentialités que les villes renferment pour assurer leur propre développement. La thématique petite enfance a été au cœur des réflexions de cette association et cela s'est traduit par de nombreuses réunions thématiques, la mise en réseaux des élus et des professionnels de terrain, l'échange de pratiques...



- Mais, cette prise en considération des besoins spécifiques à la petite enfance par les élus locaux s'est également traduite par la mise en place de commissions de réflexion au sein de grandes associations d'élus au plan national (AMF, AMRF, ADF, ARF...). Ils ont même été accompagnés par l'émergence de réseaux de professionnels, avec la mise en place par exemple de l'Association nationale des directeurs de l'éducation des villes de France (ANDEV), où la question de la prise en charge de la petite enfance prend toute sa place.

Cet investissement politique révèle des tendances à l'œuvre depuis la fin des années quatre-vingt. Tout d'abord, « peu de sujets font autant consensus que la santé et l'éducation, à la fois comme valeurs et comme facteurs de croissance »².

² Duflo E., 2010, *Le développement humain*, Coll. La république des idées, Le Seuil, p.11.

L'éducation est à juste titre présentée comme un levier de développement individuel et collectif, et trouve donc toute sa place dans les problématiques territoriales.

Les élus y voient légitimement un registre d'action important pour assurer le renouvellement de leur population, pour intégrer socialement les enfants, pour accroître les compétences et les capacités nécessaires au développement humain de leur territoire.

Néanmoins, il convient d'ajouter que les représentations et les perceptions que portent les acteurs politiques sont centrales dans l'appréhension et la définition des problèmes publics, ainsi que dans la formalisation des réponses apportées. En effet, toutes les propositions concernant la petite enfance sont directement influencées par les différents modèles existants vis-à-vis de l'enfance, mais aussi par la façon d'aborder les questions qu'ils posent au reste du corps social.

La production des politiques publiques dépend en effet des représentations et des enjeux sociaux, ainsi que des valeurs sociales portées par les acteurs collectifs et institutionnels, mais aussi par tous les acteurs individuels.

Penser l'enfance dans nos sociétés contemporaines ne peut s'extraire des différentes formes d'organisation sociale qui structurent la vie quotidienne, que ce soit au sein de la famille, dans le système éducatif, ou dans toute autre institution :

- **D'une part, l'enfant est aujourd'hui davantage considéré comme un être social**, qui a besoin d'être soutenu et encadré par son entourage et dont on cherchera aussi à développer les compétences. Les attitudes éducatives privilégient davantage le dialogue et l'écoute, et l'investissement affectif et cognitif des adultes est renforcé. La place des activités éducatives s'est d'ailleurs fortement développée dans le quotidien des familles, que ce soit dans le cadre de la prise en charge durant l'activité professionnelle des parents, dans celui de l'accompagnement scolaire ou des temps de loisirs. Ces nouvelles pratiques éducatives relèvent d'une véritable mutation culturelle, « *d'un retournement de la psychologie collective* »³ qui légitime les sentiments accordés à l'enfant et encourage son émancipation.

- D'autre part, **le développement massif du travail féminin, et la nécessité de répondre à l'articulation vie professionnelle / vie familiale pour permettre aux parents d'exercer une activité professionnelle, est une préoccupation qui répond à un modèle de développement économique et social spécifique**, qui a inévitablement interféré sur le développement des politiques publiques en faveur de la petite enfance.

Le poids des représentations influence donc très concrètement la nature des réponses politiques aux besoins éducatifs et sociaux des enfants. Les élus locaux ne peuvent échapper au poids des valeurs collectives dominantes qui déterminent plus ou moins directement les choix politiques qu'ils mettront en œuvre.



2. De la mobilisation des acteurs locaux

Entrons maintenant dans les processus d'émergence et de mise en œuvre des politiques au plan local, qui s'appuie en grande partie sur la capacité de mobilisation des acteurs territoriaux. Les résultats de plusieurs enquêtes menées dans le cadre de différents projets de recherche⁴ nous ont permis de mesurer les formes de mobilisation et d'engagement des acteurs autour des questions de la petite enfance. Le terme de mobilisation est ici retenu dans son sens premier ; celui d'un rassemblement de plusieurs acteurs autour d'un projet commun pour la mise en œuvre d'actions.

Dans le champ de la petite enfance, les parents sont évidemment les premiers concernés. Ils sont particulièrement sensibles à la socialisation et à l'éducation de leurs enfants, ainsi qu'à leur devenir et à leur insertion professionnelle et sociale. Leur intérêt se traduit par la volonté de répondre à l'ensemble des besoins éducatifs et culturels des enfants, pour leur permettre le meilleur épanouissement possible. Les parents portent ainsi un regard de plus en plus attentif aux structures

d'accueil et aux équipements ou services proposés sur leur territoire. Mais plus fondamentalement encore, le développement massif de la bi-activité dans les couples a créé des exigences de prise en charge de plus en plus fortes.



Les services d'accueil sont en effet indispensables pour permettre aux parents de gérer sereinement les contraintes de la vie quotidienne, et articuler activité professionnelle et charges éducatives. Une étude récente, réalisée pour l'Association des maires de France des Côtes d'Armor, nous a permis de mesurer l'attachement des familles à la proximité des services petite enfance, en milieu urbain comme en milieu rural. C'est fréquemment l'un des premiers services demandés par les familles venant s'implanter sur une commune. Les élus locaux se mobilisent également de plus en plus sur les questions relatives à la petite enfance. Cela peut dépendre de la configuration démographique et sociale des territoires, mais aussi des programmes politiques des équipes municipales.

La prise en charge des jeunes enfants devient un des thèmes de plus en plus présent dans les discours municipaux et dans les programmes politiques, trouvant ainsi une place légitime dans un projet de développement communal ou intercommunal.

Les élus prennent en effet de plus en plus conscience que ce domaine de l'action sociale concerne directement la vie quotidienne des familles et participe à la qualité de l'environnement local, contribuant au mieux-être de tous. Ils y voient également un levier central pour mettre en œuvre une politique d'accueil de jeunes familles, voire de maintien démographique dans des espaces plus en difficulté.

³ Prost A., 1992, *Education, société et politiques*, Le Seuil, p. 20.

⁴ Programme européen Equal « Etre parent et travailler en milieu rural », Programme Réseau Rural National, portés par la Fédération nationale Familles Rurales

Le développement des services d'accueil de la petite enfance répond concrètement à de fortes attentes pour les ménages les plus jeunes et peut simultanément contribuer au développement des emplois au plan local. Ces arguments sont souvent mobilisés pour justifier la mise en œuvre d'une politique petite enfance.

D'autres acteurs sont également mobilisés autour des questions relatives à l'enfance. Dans la plupart des territoires étudiés, la place des associations et de leurs réseaux ou fédérations à l'échelle nationale ne doit pas être négligée.

Il n'est pas rare de voir se développer des solutions associatives, portées souvent par les parents eux-mêmes, lorsque l'offre de services fait défaut.

Les organisations associatives peuvent ainsi porter des projets très ambitieux, pour à la fois développer des formules innovantes prenant en compte l'évolution des besoins des familles mais aussi promouvoir le développement de politiques locales en faveur de la petite enfance.

Lieux de réflexion et d'action, ces associations peuvent participer au débat public et être force de proposition sur les questions relatives à la famille et à l'enfance, voire mettre en place directement des services pour les parents et leurs enfants.

Les services développés au plan local, et l'ensemble de leurs personnels, sont également des acteurs importants dans les dynamiques impulsées au niveau territorial.

Leur participation active et quotidienne a des conséquences mesurables sur les contextes territoriaux et les dynamiques de développement.

Pour autant, d'autres acteurs contribuent également directement à la dynamique locale bien qu'ils ne soient pas implantés sur le territoire, développant ainsi un rapport beaucoup plus distancié au local. Ce sont avant tout les institutions et les collectivités territoriales ayant compétence directe dans ce champ de l'action sociale, tels que les Conseils Généraux, les services de La Protection maternelle infantile (PMI), les Caisses d'allocations familiales, la Mutualité sociale agricole, ainsi que l'ensemble des services déconcentrés de l'Etat.



Bien évidemment, la nature des actions entreprises n'est pas la même, et résulte d'arbitrages politiques pris à un échelon supérieur (Département, Région, Etat), ou de missions de régulation, de redistribution des ressources et d'aide à la mise en œuvre de projets.

Toutefois, dans la plupart des cas, ce sont des acteurs à part entière dans le déploiement des politiques locales, que ce soit par les moyens qui y sont directement affectés (redistribution réelle) ou par l'accompagnement des acteurs territoriaux dans le développement des services destinés à la petite enfance.

Les différents entretiens réalisés dans le cadre de cette recherche nous renseignent très précisément sur la motivation et l'engagement de ces différents acteurs locaux. Deux éléments essentiels doivent être soulignés. Leur discours révèle tout d'abord un positionnement très volontariste en matière de développement local.

D'autre part, les actions qu'ils entreprennent ou qu'ils entendent développer cherchent avant tout à satisfaire les besoins des populations résidentes, dans un réel souci de cohésion sociale et de solidarité, pour leur procurer les meilleures conditions de vie. Ce sont donc deux éléments déterminants et partagés par la majorité des acteurs. D'autres ambitions sont affichées, mais elles diffèrent légèrement selon le statut des acteurs.

Les élus locaux présentent souvent le secteur de la petite enfance comme un levier de développement local. Les discours restent très volontaristes, avec des expressions qui traduisent bien les motifs de leur mobilisation et de leur engagement dans une politique locale.

La sensibilité des élus au contexte socio-démographique est très forte et traduit une réelle préoccupation vis-à-vis du dynamisme de leur territoire. Il y a parfois l'ex-

pression d'un réel objectif de renforcement de l'attractivité du territoire, l'inversion des tendances démographiques et plus précisément l'accueil de nouvelles populations ne pouvant se faire sans répondre aux besoins des familles en matière de services quotidiens.

Les institutions se démarquent légèrement, notamment parce qu'elles sont extérieures et s'inscrivent davantage dans une démarche d'accompagnement des territoires dans la mise en vie de leur projet.

Toutefois, au-delà de leurs objectifs généraux (conciliation vie professionnelle / vie familiale, accompagnement de la parentalité, égalité hommes / femmes, développement des services et des activités destinés à la petite enfance), imposés par les orientations politiques définies généralement à l'échelle nationale, les intentions exprimées rejoignent généralement les volontés politiques des acteurs locaux.



Le processus à l'œuvre pour multiplier le nombre de places d'accueil, tout en cherchant à dépasser les déséquilibres géographiques actuels, en est un témoin concret.

Ainsi, la diversité des configurations territoriales est le résultat de jeux d'acteurs très diversifiés, dont la nature et les modalités d'action sont multiples et variées. Cependant, l'analyse des enquêtes révèle des convergences très fortes, qui placent très clairement les politiques petite enfance au cœur des dynamiques territoriales, et comme réel levier de développement local.

3. Penser les politiques « petite enfance » à l'échelle locale

Pour terminer notre réflexion, il me semble pertinent de s'intéresser aux politiques locales en tant que levier de développement des territoires. De ce point de vue, l'échelle locale offre un certain nombre d'atouts, au rang desquels figurent la proximité des populations et la transversalité des réponses qui leur sont apportées.

Parmi les principales dimensions caractéristiques d'une politique « petite enfance », figurent à la fois la globalité de la réflexion et la transversalité des réponses déployées. De ce point de vue, l'approche territoriale présente un certain nombre d'avantages car elle oblige à dépasser la référence à une population ou à un public cible pour lui préférer une réflexion s'intéressant aux contextes territoriaux.

De fait, la politique « petite enfance » ne peut être réfléchi isolément, et les convergences sont nombreuses avec les autres secteurs de la vie locale.

Cette posture nécessite le développement d'analyses dépassant des logiques proprement sectorielles et relativement cloisonnées (modes d'accueil, école, restauration, PMI, temps libre...). Simultanément, elle doit promouvoir des actions intégrant les différents espaces et temps de vie des jeunes enfants tout en étant calées sur les réalités sociales locales.

Cette lecture horizontale englobe la multi-dimensionnalité des questions liées à la petite enfance et permet réellement de prendre en compte les parcours des enfants, à la fois dans leur dimension individuelle (globalité de l'enfant) et collective (réponse aux besoins sociaux exprimés localement).

C'est sans doute l'un des enjeux majeurs de la réforme des rythmes éducatifs actuellement à l'œuvre en France, pour repenser de façon globale et transversale l'accueil des enfants entre leurs différents lieux et temps de vie.



Par ailleurs, nous avons déjà souligné que l'offre de services et d'activités, aussi importante soit-elle, ne suffit pas forcément à construire une réponse satisfaisante.

D'une part, les opportunités ne sont saisies que par les familles ayant de jeunes enfants qui savent en bénéficier, avan-

tageant plutôt ceux pour qui les distances physiques, sociales et culturelles ne constituent pas d'obstacles majeurs.

D'autre part, les articulations entre les différents espaces institutionnels (mode d'accueil, école, famille...) et informels (réseaux de pairs...) que fréquentent les enfants ne sont pas toujours bien pensées.

Enfin, la multiplicité des cadres temporels qui en découlent, et qui structurent la vie quotidienne des enfants, n'est pas toujours gérée de façon cohérente.

Pour toutes ces raisons, la réflexion à l'échelle locale présente de réels avantages. Elle fait obligatoirement référence au(x) lieu(x) de vie des jeunes enfants et de leurs familles, où s'opère l'essentiel de la mobilisation des ressources éducatives et sociales nécessaires à leur développement.

C'est une échelle qui permet également de rapprocher plus facilement les différents espaces éducatifs, de construire les convergences éducatives et sociales.

La promotion des politiques « petite enfance » déployées à l'échelle locale s'inscrit bien dans cette perspective. La notion de territoire n'est pas entendue ici comme une simple maille de gestion et d'administration, mais comme un espace de développement social, où les questions sociales et éducatives sont l'affaire de tous : pouvoirs publics, familles, écoles, institutions, structures d'accueil, associations... c'est-à-dire l'ensemble des acteurs. Cette conception peut néanmoins se heurter à des politiques publiques encore trop descendantes et cloisonnées, aux normes et aux règles parfois strictes et peu enclines à prendre en compte des spécificités territoriales.

Cette mobilisation collective autour des enjeux éducatifs et sociaux constitue un autre facteur de développement, de cohésion entre les différents groupes et collectifs (parents, professionnels, élus...).

Ce processus suppose enfin la participation des acteurs concernés eux-mêmes, dans notre cas les familles ayant des enfants en bas-âge, dans les démarches de réflexion et d'élaboration des politiques et des actions les concernant.

La réunion de toutes ces conditions est nécessaire pour mettre en œuvre un vrai projet territorial pour la petite enfance, à la fois de façon transversale mais aussi en dépassant les logiques propres aux acteurs ou aux institutions.

Cette logique traduit en quelque sorte « l'imposition d'une nouvelle conception communautaire de la vie publique locale »⁵, à l'image de ce qui s'est produit dans les domaines de la santé ou de l'action sociale (en Belgique, au Québec, en Espagne...).



Cette conception renvoie à trois dimensions indissociables. Elle repose tout d'abord sur une dynamique collective, réunissant des individus ou des groupes d'individus autour d'un objet commun, voire de la mise en œuvre directe d'actions. La petite enfance constitue de ce fait un objet particulièrement propice à l'engagement des acteurs dans une démarche collective. La dimension communautaire suppose également un repérage collectif des enjeux, des besoins et des ressources pour mettre en œuvre toutes ces actions collectives.

Le débat sur les valeurs éducatives et sociales est nécessaire pour donner du sens à un projet politique local.

Enfin, cette logique implique la participation ouverte de tous les acteurs concernés, en dépassant les frontières institutionnelles, en acceptant le partage de savoirs et de pouvoirs, afin de construire de vrais partenariats.

Pour toutes ces raisons, la rhétorique territoriale s'est progressivement banalisée dans le domaine de l'action sociale, et notamment dans le champ de la petite enfance. Plusieurs éléments ont encouragé ce processus à partir des années quatre-vingt, notamment avec la mise en place des politiques territorialisées (Zones d'éducation prioritaires, politique de la ville...).

⁵ Ben Ayed C., 2009, *Le nouvel ordre éducatif local*, PUF, p.17.

Mobilisateur et largement associé à une forme de volontarisme politique, le territoire semble fournir toutes les raisons d'agir, en permettant de prendre en compte plus spécifiquement les besoins des sociétés locales, en articulant plus facilement les différents éléments du système d'acteurs, et en permettant de gérer les moyens mis en œuvre de façon plus efficace.



Cette entrée par le territoire permet non seulement aux acteurs locaux de concrétiser plus facilement les enjeux du développement social, mais en plus de repérer l'ensemble des ressources mobilisables.

Ce changement de paradigme dans l'approche des questions éducatives et sociales a encouragé les collectivités locales, les associations, les collectifs de parents, et plus largement l'ensemble des acteurs à prendre des initiatives et à contribuer à la définition et à la construction des politiques « petite enfance » déployées au plan local.



Ces évolutions ont donné une plus grande légitimité à tous les acteurs concernés par la petite enfance, au-delà des seules institutions (CG, CAF, MSA...), condition indispensable pour assurer une cohérence et une continuité entre les différents espaces-temps que fréquentent les jeunes enfants.

Toutefois, la question du pilotage et de la gouvernance des politiques locales demeure encore très sensible aujourd'hui, notamment en France.

L'articulation des champs de compétences ministériels, le respect de la subsidiarité entre les collectivités et la gouvernance multi-niveaux demeurent très délicats à orchestrer au plan local.

La réforme des collectivités territoriales et la poursuite du processus de décentralisation pose une fois de plus la question de l'échelle pertinente de mise en œuvre d'une politique petite enfance.

Inutile de courir après un périmètre pertinent à mes yeux, mais mieux vaut engager des démarches partenariales entre les différents acteurs concernés et articuler les échelles d'intervention pour dépasser les frontières administratives et les enjeux de pouvoirs entre collectivités et institutions.

Conclusion

Dans cet exposé, nous avons souligné la nécessité de prendre en compte la petite enfance, comme les autres publics d'ailleurs, dans tout processus de développement, notamment parce que c'est un facteur incontournable d'émancipation individuelle et collective.

L'accès aux ressources éducatives et sociales, par les jeunes enfants, leurs familles, mais aussi par l'ensemble du corps social, permet aux sociétés de se développer et de construire leur avenir.

Pour toutes ces raisons, l'environnement éducatif et social est devenu une dimension centrale dans la mesure du développement humain. Les enjeux économiques, sociaux, culturels, mais également démocratiques, sont très importants, dans la mesure où l'accès à des services sociaux et éducatifs de qualité détermine la capacité des jeunes enfants à mobiliser l'ensemble des ressources disponibles dans leur environnement pour s'intégrer et devenir progressivement acteurs de leur vie.

De même, la réponse aux besoins de prise en charge des enfants, à la fois quantitativement (nombre de places) et qualitativement (diversité des formules d'accueil) constitue un réel facteur de bien-être pour les familles ayant des enfants en bas-âge.

Ces constats expliquent aussi pourquoi les questions inhérentes à la prise en charge des jeunes enfants occupent une place de plus en plus importante dans les projets de développement territorial. Les dispositifs contractuels impulsés par l'Etat et la CNAF, le processus de décentralisation politique ont encouragé le développement de politiques territoriales en faveur de la petite enfance, avec une prise de responsabilités de plus en plus importante de la part des communes, des communautés de communes et des autres collectivités.



La réflexion à l'échelle des territoires permet de surcroît une approche beaucoup plus globale et transversale de ces questions. De fait, la prise en charge de la petite enfance devient aussi un enjeu politique majeur à l'échelle locale, où les propositions portées par les élus sont accueillies avec beaucoup d'attention de la part des familles.



Bilan du programme Apemac

Démarches, méthodes, outils
créés, témoignages et films...



Bilan animé par
Elianne Lavagne
Chargée de développement à
l'Acepp

Présentation Françoise Brochet
Déléguée à l'Acepp



En Auvergne avec l'Acepp Auvergne
(sur les quatre départements)

En Languedoc-Roussillon avec l'Acepp / Arpege
(dans le Gard, la Lozère et l'Hérault)

En Rhône-Alpes, avec le Réseau Petite Enfance Acepp 07/26
et l'Acepp Rhône (en Ardèche et dans le Rhône)

En Bourgogne avec les Foyers Ruraux 71
(en Saône-et-Loire)

En Midi-Pyrénées avec l'Acepp Sud-ouest, l'Acepp 81
et Fédération des crèches parentales du Lot
(Aveyron, Tarn, Tarn-et-Garonne et Lot)

En Limousin avec l'Acepp
(dans la Creuse et la Haute-Vienne)

APEMAC
Associations
Parentales
Enfance
du Massif Central

Le programme

Les territoires

6 régions
16 départements
30 territoires



Les partenaires et les réseaux associés

- Les partenaires financiers
- Les partenaires de projets associatifs et institutionnels
- Les réseaux associés

Institutionnels

- Les Conseil régionaux
- Les Conseils généraux,
- Les Caisses d'allocations familiales,
- Les Mutualités sociales agricoles,
- Les Délégations aux droits des femmes,
- Les élus locaux et territoriaux,
- L'Agence régionale des Territoires d'Auvergne,
- Le Réseau Rural Français,
- Les écoles de formation de travailleurs sociaux...

Associatifs

- Le Collectif Ville-Campagne,
- Les Maisons familiales rurales,
- Les Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le Milieu rural,
- Les Chambres régionales de l'économie sociale (et solidaire),
- Le Réseau des écoles rurales,
- L'Association pour le Développement par la formation des projets des Acteurs et des Territoires,
- La Fédération des centres sociaux



Ce programme est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage avec les fonds européens de développement régional

Datar
Massif central



Rhône-Alpes Région



Bourgogne
Conseil régional

Les objectifs

1. Accompagner la création de services et d'initiatives parentales
2. Accompagner le lien social et favoriser l'interconnaissance
3. Accompagner les services à l'ouverture et à l'accueil des nouvelles familles
4. Relier les territoires et mettre en réseau
5. Communiquer et transférer

Objectif 1
Accompagner la création
de services et d'initiatives



25 études
diagnostics



40 services petite
enfance
et initiatives
parentales,
une vingtaine en
projet



Plus d'une centaine
d'emplois créés

Objectif 1
Accompagner la création

TÉMOIGNAGE

Matinées Rencontres
Une dynamique participative
en Pays de Massiac (Cantal)

Elodie Viannet,
Coordinatrice Aceptp Auvergne



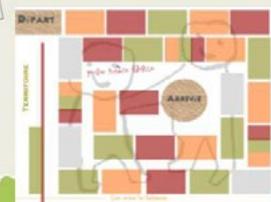
Elodie Viannet,
Coordinatrice Aceptp Auvergne

Objectif 1
Accompagner la création

TÉMOIGNAGE

Le jeu des territoires
pour partager la connaissance du territoire
en Auvergne et Ardèche

Laetitia Cure,
Coordinatrice ACEPP Ardèche Drôme
Elodie Viannet,
Coordinatrice ACEPP Auvergne



Petite enfance/famille
Territoire
Liens entre les habitants

Objectif 1
Accompagner la création

TÉMOIGNAGE

**Pétronille, un partenariat multiple
autour de la petite enfance
en Pays de Tronçais (Allier)**

Séverine Janssen,
Porteuse du projet
Alain Gaubert,
Maire de Saint Bonnet de Tronçais

**Le projet de micro-crèche
se concrétise à Saint-Bonnet**

Un partenariat de micro-crèche à Saint-Bonnet de Tronçais. La commune de Saint-Bonnet de Tronçais a obtenu en février 2013 le statut de commune à statut particulier.



La création d'une microcrèche répondrait à un
réel besoin



Objectif 1
Accompagner la création

TÉMOIGNAGE

**Création de microcrèches
adaptées aux territoires ruraux
à Saint Loup et Saint Julien-sur-Bibost
dans le Rhône**

Muriel Bayon,
Coordinatrice Aceptp Rhône

Saint-Loup L'heure est aux pré-inscriptions pour la
micro-crèche les P'tits Darfoups



Objectif 2

**Accompagner le lien social
et favoriser l'interconnaissance**



Plus d'une centaine d'actions
collectives d'animation et d'accueil

Objectif 2

Accompagner le lien social

TÉMOIGNAGE

L'apéro des parents
Des parents et des enfants ensemble...
à La Tagnière en Saône-et-Loire

Elisabeth Guesnon,
Animatrice des Foyers ruraux
de Saône-et-Loire



Objectif 2
Accompagner le lien social

FILM

La Grande Lessive
Se rencontrer, imaginer, partager...
à Caylus dans le Tarn-et-Garonne

Eliane Lavagne,
Chargée de développement rural Acept nationale



Objectif 3

Accompagner les services et les initiatives à s'ouvrir pour accueillir



Parents Enjeux en Massif Central

Objectif 3 Accompagner l'ouverture



TÉMOIGNAGE

L'accueil dans les projets sociaux des lieux d'accueil petite enfance

Gaëlle Ginot,
Chargée de mission à l'Acepp Rhône



Objectif 3 Accompagner l'ouverture

TÉMOIGNAGE

Guide « Accueillons ensemble les parents bénévoles » dans le Tarn-et-Garonne

Carine Barthès,
Coordnatrice de l'Acepp 81
Evelyne Sauvanet,
Coordnatrice de l'Acepp - Fédération des crèches parentales du Lot



Objectif 3 Accompagner le lien social

FILM

La crèche Ecoute s'il joue Des parents s'impliquent pour accueillir à Gourdon dans le Lot

Eliane Lavagne,
Chargée de développement à l'Acepp nationale



Objectif 4

Mettre en réseau et relier les initiatives, les projets, les territoires



Objectif 4

Mettre en réseau



TÉMOIGNAGE

FEDERIPE et MAHDI

L'itinérance pour aborder l'accueil en Auvergne et Ardèche

Cécile Rivier,
Coordinatrice Acepp Ardèche Drôme pour le Nord
Elodie Viannet,
Coordinatrice Acepp Auvergne



Objectif 4

Mettre en réseau

TÉMOIGNAGE

Ballad'ou Rhône

L'itinérance, outil de développement et d'accueil des enfants et des familles

Gaëlle Ginot,
Chargée de mission et
Agnès Tron,
Coordinatrice à l'Acepp Rhône



Objectif 5
Communiquer, diffuser, transférer



**Un site internet,
espace de valorisation et de diffusion**



www.accueil-enfance.fr

5 carrefours interrégionaux et la publication d'actes

Visite des Stands





Des services petite enfance adaptés aux territoires, enjeu éducatif et rôle social

La « co-éducation » gage de pérennité et de qualité des services petite enfance ?

L'enjeu éducatif et la relation enfant-parent-professionnel pour la qualité d'accueil. Quel intérêt à la participation parental dans les lieux d'accueil collectif du jeune enfant ?



Didier Favre
Psycho-sociologue

Pour aborder la question que vous posez sur la « co-éducation » et que j'ai repris comme titre principal, il nous faut en premier lieu, parler des relations mouvantées entre parents et professionnels pour ensuite pouvoir introduire la question éducative et pédagogique autour des enfants.

Tout l'enjeu de cette question est de montrer comment leur mise en triangulation (enfants - parents - professionnels) doit nécessairement prendre en compte la « double appartenance des enfants » qui naviguent entre les deux mondes de la société – la famille et l'institution d'accueil. Ce qui va nous amener à identifier et faire reconnaître « l'espace entre ces deux mondes » comme exigence éthique. Nous garderons donc en tête, d'une part, ce que nous dit l'écrivain Chinua ACHEBE sur ce « lieu de l'entre-deux » comme « chance » et « bonne fortune » – fil conducteur de nos quatre premiers chapitres – et nous montrerons d'autre part dans notre dernière partie en quoi ce lieu de l'entre-deux est effectivement « le lieu du doute et de l'indécision »

« Pourquoi les Ibos associent-ils l'entre-deux à la chance ? Qu'y a-t-il à cet endroit qui le rende si désirable ? Ou plutôt quel écueil permet-il d'éviter ?...La préférence des Ibos, ainsi, ne va pas à la singularité, mais à la dualité. Partout où se trouve quelque chose, autre chose se trouvera à côté. L'entre-deux n'est ni à l'origine des choses, ni la dernière des choses. L'entre-deux a conscience d'un avenir vers lequel aller et d'un passé dans lequel retomber ; c'est le lieu du doute et de l'indécision... »¹
Chinua ACHEBE (1930-2013)

en tant qu'espace de lien social tissé par les enjeux de reconnaissance...où seule demeure l'incertitude certaine de nos obligations de réciprocité.

Cinq idées structurantes sur la « co-éducation » et les « enjeux éducatifs de la relation enfants-parents-professionnels ».

1. Les relations parents professionnels : une histoire mouvementée et ambivalente!

Un détour par l'histoire : où sont les parents ? Les parents ont-ils toujours été « hors » des crèches ?

Eh bien, non, pas tout à fait ou plutôt...pas tout de suite ! Ce mouvement d'exclusion-inclusion est un processus historique, social et institutionnel, qui n'a été ni uniforme ni univoque, et qui, étonnamment, a commencé par intégrer les mères dans l'espace d'accueil (allaitement, conseils, éducation). Car c'est le projet historique de départ !

- En 1844², lorsque que s'ouvre la première crèche, c'est pour répondre justement à un double enjeu : celui de la garde du fait de l'absence de la mère (« défaillante », puisqu'elles vont travailler à l'usine) et celui de l'éducation de l'enfant qui doit bénéficier d'un milieu plus « favorable » que celui

offert par « la rue ». La crèche est donc là pour l'enfant, pour la mère et **celles-ci sont les bienvenues à la crèche**³. Dans le projet imaginé à l'époque il faut en effet les éduquer (salles d'allaitement, conseils, etc.) mais en s'appuyant sur l'enfant pour en faire le vecteur, « l'éducateur » de sa famille, l'agent de diffusion des nouvelles valeurs morales.

¹ Chinua ACHEBE, Éducation d'un enfant protégé par la Couronne, Actes Sud, 2013, p.17-18.

² On connaît bien aujourd'hui cette fondation de la première crèche en 1844 à Paris par Firmin MARBEAU, puis sa généralisation par « l'œuvre des crèches » (1846), un mouvement catholique ; le développement est rapide et en 1848 on compte une vingtaine de crèches à Paris et dans les grandes villes. Cependant les aléas et tensions liés à cette création ne nous sont accessibles que depuis le travail de Catherine BOUVE, (2010). L'utopie des crèches françaises au XIXe siècle : un pari sur l'enfant pauvre. Essai socio-historique, Berne, Peter LANG. Si les parents ouvriers et surtout les mères subissent l'opprobre sociale, il est apparu que les fondateurs avaient été eux aussi l'objet de vives attaques et que ces structures « innovantes » ont été inspirées par une conception un peu plus « humaniste » et ambivalente que ce que l'on pouvait imaginer jusqu'à présent.

³ Ce qu'avait déjà identifié Catherine ROLLET, La politique à l'égard de la petite enfance sous la Troisième République, Paris, Ined/Puf, 1990.

Cependant cela ne va pas de soi, les crèches sont devenues tout de suite un enjeu entre différentes « conceptions » et idéologies autour du « rôle naturel » de la mère et de son destin social car cette œuvre novatrice crispe les tenants d'un ordre plus strict : en effet on ne saurait laisser une institution « faire à la place » de la mère, cela est « contre-nature » et conduit à rompre le lien naturel mère-enfant. Notons que cette tension – c'est important de le relever – est TOUJOURS active et s'exerce encore et toujours, d'une part avec les critiques sur le collectif d'accueil (contre l'individuel) et d'autre part sur le rôle maternel des femmes autour de la question de la « bonne mère » et du droit à leur indépendance, à un métier, à l'autonomie financière, sociale et professionnelle⁴.

Si les crèches ont une mission d'abord éducative centrée sur l'enfant comme « messenger » vers les parents, c'est parce qu'il s'agit dans le cadre d'un enjeu de domination de classe de promouvoir la répartition des rôles propres à la bourgeoisie et la répartition sexuée du travail (domestique / économique), des espaces privé et public. Mais il s'agit aussi de maintenir la prérogative maternelle des femmes par d'autres femmes, afin de promouvoir malgré tout la valeur suprême d'un dévouement féminin-maternel ET naturel à l'enfant au-delà d'une nécessité économique qui détournerait la femme de sa mission domestique – et donc de conserver pour l'homme les prérogatives tirées de la domination masculine et patriarcale⁵.

Rappelons au passage que cette charité ou « philanthropie sociale » préfigure la naissance du « travail social », et que « naturellement » celui-ci est destiné aux femmes : des prostituées du moyen âge aux religieuses puis aux « soignantes » (laïcisées en 1878), ou encore jardinières d'enfants (1836) et enseignantes à « l'école maternelle » (fondée 1848) ; des œuvres sociales (1896) aux œuvres de charité on passe des infirmières aux infirmière-visiteuses puis aux assistantes sociales (1932), etc., des métiers qui sont aujourd'hui dénommés et étudiés sous l'angle « métiers du Care » (le « prendre soin ») encore et toujours massivement investis en France par les femmes. Et pour comprendre combien ce mouvement de la société autour des mères est massif, il faut repérer que cette attribution, ancienne et traditionnelle de la mère à l'enfant, se voit au même moment idéologiquement consacrée par la **sanctification de l'amour maternel** avec l'adoption par l'Église catholique du dogme de « l'immaculée conception de Marie »⁶ (1854).

- Cependant cet accueil favorable, certes très ambivalent des parents dans les lieux d'accueil, ne va pas durer longtemps et leur « mise hors jeu » (enfin surtout celle de la Mère), intervient très vite. C'est en invoquant PASTEUR (1865) et l'**hygiénisme pasteurien** qui va suivre (avec la fondation de la spécialité de Pédiatrie en 1862) que débute la lutte intense des médecins contre les « mères » et les « grands-mères » avec lesquelles il faut « couper les ponts » par la promotion de « savoirs rationnels » contre les savoirs de « bonne femmes⁷ » que les **crèches deviennent sanitaires et strictement excluantes. De 1860 à 1951 les parents vont être maintenus dehors ou confinés à des espaces très limités.**

Nous sommes entrés définitivement dans une ère de « **défiance sociale** » et du contrôle des familles pauvres, dans cette logique d'une « Police des familles » révélée par Jacques DONZELOT⁹ ! Car cette fin du 19^{ème} siècle voit se développer la lutte contre « les classes dangereuses » et la lutte contre la « dégénérescence de la race française » (les lois Roussel de 1874 vont porter l'enjeu d'un repeuplement contre l'Allemagne).

Cette volonté de tenir le peuple s'exprime aussi dans la transformation radicale du Paris populaire par le Baron Haussmann qui de 1852 à 1870 va tracer les artères nouvelles de la ville, pour la moderniser... et plus certainement pour lutter contre les ferments de révolte d'un peuple parisien décidément incontrôlable¹⁰.

- Dans ces crèches et jusqu'au milieu du 20^{ème} siècle, les premières professionnelles sont des « éducatrices de l'enfance », personnes non qualifiées mais des mères moralement irréprochables¹¹. C'est cette qualité de mère qui les fonde à occuper cette place.

⁴ Il s'exerce une tension entre des représentations concurrentes, de la femme comme citoyenne (accès au travail et à l'autonomie) et la femme comme mère, ce que M.D. WILPERT a identifié dans sa thèse comme une « lutte de représentations » ; cf. L'objet maternel dans le champ des institutions de la petite enfance. Une lutte de représentations autour de la place de la mère, Paris-X Nanterre, 2009, accessible en ligne <http://www.theses.fr/2009PA100190>

⁵ Ce qu'on retrouve clairement exprimé dans la critique de la Puériculture dans l'ouvrage fondamental de Geneviève DELAISI DE PARSEVAL et Suzanne LALLEMAND, 1980, L'art d'accueillir les bébés. 100 recettes françaises de puériculture, Paris, Seuil. C'est le rôle du médecin, pédiatre, qui au-delà des connaissances scientifiques de son temps se met à prendre le contrôle sur les mères.

⁶ Cf. <http://www.eglise.catholique.fr/foi-et-vie-chretienne/le-coeur-de-la-foi/marie/> en 1854, avec la « Bulle Ineffabilis Deus », le pape Pie IX déclarait : « Nous déclarons, prononçons et définissons que la doctrine qui tient que la bienheureuse Vierge Marie a été, au premier instant de sa conception, par une grâce et une faveur singulière du Dieu tout puissant, en vue des

mérites de Jésus Christ, Sauveur du genre humain, préservée intacte de toute souillure du péché originel, est une doctrine révélée de Dieu, et qu'ainsi elle doit être crue fermement et constamment par tous les fidèles ». Le site continue avec le commentaire suivant : « En d'autres termes, pour accueillir le Fils de Dieu, Marie ne pouvait avoir en son cœur aucune trace d'hésitation ou de refus. Dieu avait besoin que le don de son amour rencontre une foi parfaitement pure, une âme sans péché ». Rappelons que la figure de Marie, instituée comme sainte et mère de Dieu, dès le 4^{ème} siècle après JC (431), et vénérée comme tel, n'a que peu de fondement dans la Bible, cette idée est justement contestée lors la Réforme au 16^{ème} siècle par les protestants. On mesure qu'au 19^{ème} siècle, période où se constitue dans le cadre de la révolution industrielle de nombreuses idéologies de la modernité, le dogme catholique va plus loin encore sur les mères puisqu'il prône que la Vierge a aussi été conçue sans péché. Avec cette idéalisation définitive de la figure maternelle dans notre culture « latine » on franchit un cap symbolique, établissant une sorte de « dogme de l'amour maternel » qui n'est probablement pas sans incidence sur le débat instinct maternel / amour maternel, porté très haut par le livre célèbre d'Elisabeth Badinter, (1980), L'amour en plus. Histoire de l'amour maternel 17^{ème}-20^{ème} siècle, Flammarion. On pourra trouver quelques mots sur ce débat (juin 2012), mis en ligne autour de deux ouvrages <http://www.psychologies.com/Famille/Etre-parent/Mere/Articles-et-Dossiers/L-instinct-maternel-existe-t-il-vraiment>

⁷ DELAISI DE PARSEVAL G., LALLEMAND S., op.cit. 1980

⁸ Décret 1951, Article 9 – salle de réception : « les parents ne doivent jamais pénétrer dans les autres locaux de la crèche ». Article 10 « des espaces d'allaitement isolés sont prévus pour les mères qui allaitent » ; notez que les enfants que l'on craint malades sont baptisés « suspects » (!) et doivent être isolés sans délais. Article 20 : « L'accès des locaux de la crèche est strictement interdit à tout visiteur non régulièrement mandaté et non revêtu d'une blouse et aux enfants de moins de quinze ans... les parents ne peuvent être admis que dans la salle de réception, dans la salle d'allaitement et aux heures fixées à cet effet ».

⁹ DONZELOT J., (1977), La police des familles, Paris, Les éditions de minuit.

¹⁰ Depuis 1789, le peuple bouge beaucoup... nous avons pas mal conservé cette culture de la protestation de rue qui étonne toujours à l'étranger (« les français sont toujours en grève / le pouvoir est dans la rue »). Rappelons que les révolutions de 1830 et de 1848 ont été très violentes... sans compter ce qui suit avec la commune de Paris en 1870. Mais la thèse de cette transformation de Paris pour permettre à l'armée d'intervenir est aussi contestée, voir les propos de l'architecte et enseignant, Eric LAPIERRE, article en ligne de Michaël HAJDENBERG, 23 juin 2008 <http://www.mediapart.fr/journal/france/230608/depuis-haussmann-comment-paris-s-est-projeté-vers-l-avenir>. Par contre la jonction entre « hygiénisme pasteurien » et « hygiénisme social » est avérée... il s'agit bien d'une recherche de légitimation de la domination, qui prendra aussi appui sur des doctrines libérales « politiques et scientifiques », détournant l'œuvre de Charles DARWIN en faisant de sa théorie de l'évolution (« seuls les plus aptes survivent ») le fer de lance d'un « Darwinisme social » de bien mauvais augure (« seuls les plus forts survivent ») ; il s'agit bien de justifier la légitimité d'une domination sur les pauvres comme processus naturel. Débat encore bien actuel... à ce sujet voir Patrick TORT, L'effet Darwin. Sélection naturelle et naissance de la civilisation, Paris, Seuil, « Science ouverte », 2008.

¹¹ Dans le décret de 1951 on voit que ce ne peut être QUE des femmes, de « bonne moralité » (berceuses, nourrices ou tatas) encadrées par une « directrice de l'enfance », pas forcément diplômée. C'est le médecin qui est le seul responsable.

Il semble même qu'au départ il ne puisse être question de rémunération pour ces directrices qui doivent s'acquitter de cette tâche noble sans esprit mercantile. Car ce ne peut être un « travail », cela doit rester une mission ! **Ce clivage entre des femmes « mères professionnalisées » et des mères « travailleuses »¹², perdure jusque dans les années 1980** (à l'exception des crèches parentales qui relèvent d'une autre logique dans leur fondation que celle des crèches collectives). Les premières « professionnelles », directrices de l'enfance et nourrices – pas forcément qualifiés – sont là pour « garder » les enfants pendant que les parents travaillent (le décret de 1951 le rappelle) ; elles ne sont renforcées que tardivement par l'arrivée de personnels dédiés et qualifiés (diplôme de puéricultrice créé en 1947 dans la perspective de la lutte contre la mortalité infantile). Mais les puéricultrices n'investissent vraiment *les crèches que dans les années 1960, elles ont « mieux à faire » à l'Hôpital où on attend leur expertise, et les EJE n'apparaissent qu'en 1973.*

- En 1974 le nouveau décret¹³, sur les pouponnières, crèches consultation PMI, gouttes de lait ne change que peu les dispositions initiales sur les parents. Sont représentées les dispositions initiales pour la mise en œuvre de crèches mais surtout dans son article 3, leur mission est définie : « les crèches ont pour objet de garder pendant la journée durant le travail de leur mère les enfants bien portants ayant moins de trois ans accomplis. Les enfants y reçoivent les soins nécessaires à leur développement physique et mental ».

- C'est la circulaire du 16 décembre 1975¹⁴ qui supprime l'interdiction faite aux parents (circulaire de 1951) de circuler dans les locaux de la crèche, c'est un premier tournant, timide, pour une autre place des familles dans les modes d'accueil, alors que la révolution – le *changement de paradigme* – s'est déjà produite ailleurs, avec les « crèches sauvages » de la fin des années 60, un peu partout en France – et pas seulement dans les universités – jusqu'aux « crèches parallèles » des années 70 pour aboutir à leur reconnaissance comme crèches parentales au début des années 80. C'est évidemment le bouleversement des mœurs, culturel, social et politique, produit par le choc de mai 68 qui en est à l'origine.

Des parents dans les crèches ? Des collectifs enfants-parents à la circulaire sur la participation et les conseils de crèche de juin 1983

- Les « crèches parentales » sont reconnues par la circulaire du 24 août 1981¹⁶. Ce-

pendant, rappelons que ce nom de « crèche parentale » est une appellation « administrative » et que ces « lieux de vie / collectifs d'éducation » (identifiés depuis le décret 2000¹⁷ comme « établissements à gestion parentale ») se sont dénommés eux-mêmes dans les années 70 « collectifs enfants-parents » (CEP) fondant l'Acep en 1980¹⁸ afin de promouvoir leur reconnaissance et leur financement. Avec ces structures d'accueil atypiques surgies spontanément du mouvement politique et culturel français de la contre-culture, animées par l'esprit autogestionnaire on voit apparaître pour la première fois dans le paysage français, l'implication institutionnelle des familles dans l'éducation « publique » des jeunes enfants de 0 à 6 ans – et même au-delà, puisque naissent en même temps des écoles parallèles portées par des parents (par ex. Maison des enfants à Vincennes, etc.).

- Mais ce qui étend la possibilité de la **participation** des familles à la vie quotidienne de l'enfant dans TOUS les lieux d'accueil de jeunes enfants, c'est la circulaire du 30 juin 1983 : celle-ci permet **VRAIMENT l'entrée des parents DANS l'espace de vie quotidienne des enfants en crèche (participation aux activités, vie quotidienne, expression collective, conseil de crèche¹⁹)**. C'est la fin d'un interdit qui remonte à plus de 100 ans – et l'un des changements structurels les plus importants induits par l'arrivée des crèches parentales. Malheureusement, 30 ans après sa promulgation, cette disposition innovante...reste encore très innovante ! Elle ne sera pas véritablement reprise dans le décret 2000 et les suivants (2007, 2010), et ce qu'elle prônait, n'existe plus que sous une forme on ne peut plus minimale, allégée ou édulcorée²⁰.

Cette résistance professionnelle et institutionnelle aux parents – toujours vive à l'éducation nationale – atteste de deux points : le premier c'est que les « crèches parentales » n'appartiennent PAS à la même histoire que les autres modes d'accueil, et que pour cette même raison la participation parentale ne prend vraiment tout son sens...qu'avec les crèches parentales. Ce qui signifie que la participation parentale dans les autres modes d'accueil de jeunes enfants doit vraiment faire l'objet d'un travail des équipes professionnelles sur le sens de celle-ci et de son intérêt pour les équipes et les enfants, elle ne va pas de soi : « on ne change pas la société par décret ».

Les innovations sociales sont longues à entrer dans les mœurs, la question des normes se trouve ainsi posée et leur lente évolution ne peut se comprendre qu'avec cette donnée. À cette échelle on mesure

mieux les résistances du secteur, particulièrement en 1986, lors du travail conduit par Solange PASSARIS comme conseillère technique où les EJE et les puéricultrices ont fait front contre le projet prévu, celui-ci ne pouvant aboutir que 15 ans plus tard au fameux texte du 1er août 2000 qui refonde le secteur sur des bases solides, mais que les organisations professionnelles (FNEJE) trouve encore trop « parental ».

¹² Le livre d'Hélène LARRIVE en 1977 (La crèche, des enfants à la consigne ? au Seuil) amorce une première rencontre et une recherche de compréhension sur cet état de « clivage » entre femmes des deux côtés de la barrière...

¹³ Décret de 74 sur les pouponnières sociales, sanitaires et les crèches. Objet du rôle des crèches : le travail des mères « Article 3 (Abrogé par Décret n°2000-762 du 1 août 2000 - art. 5 (V) JORF 6 août 2000).

¹⁴ Circulaire du 16 décembre 1975 N° DGS 782 PME 2, relative à la réglementation des crèches (texte non paru au Journal officiel), Mme Simone VEIL, ministre de la santé.

¹⁵ Cf. Les crèches parentales, un changement de paradigme de l'intervention sociale dans le champ de la petite enfance : changement éducatif et dans les politiques d'accueil du jeune enfant. Contribution de l'ACEPP à la problématique posée par la délégation Interministérielle à la Famille autour du soutien à la parentalité. Présentée le 17 mai 1999 ; Commission de travail « Formation des travailleurs sociaux et relations avec les familles » animée par Mme TICHOUX. Rapport, documentation française. Centre de Ressources ACEPP, 1999. Puis l'article que j'ai tiré de cette contribution Relations parents-professionnels : crèche parentale, changement de perspective, in L'École des Parents, n°3-4, juillet 2001, Cahier Parentalité, p. 46-47, section IV à VI.

¹⁶ Circulaire DGSH/3241/S-DAS/81-32 du 24 août 1981 relative aux formules innovantes.

¹⁷ Décret n° 2000-762 du 1er août 2000 relatif aux établissements et services d'accueil de jeunes enfants.

¹⁸ Le second P pour « professionnel » n'arrivant qu'en 1989 avec l'adoption de la charte pour l'accueil de l'enfant, l'ACEP devenant alors ACEPP.

¹⁹ Circulaire n° 83/22 du 30 juin 1983. Parue au bulletin officiel du ministère des affaires sociales et de la solidarité nationale ministère de La santé n° 30, 26 août 1983. Les mots clés de cette circulaire sont les suivants : participation des parents à certaines activités, droit d'expression des parents et expression collective avec des associations de parents en leur donnant des moyens matériels permettant d'organiser une information, participation institutionnelle des parents via des conseils de crèche, consultation des parents au sein d'un conseil de crèche : cette « participation des parents à la vie des établissements doit permettre de mieux connaître les besoins des familles » ; enfin un assouplissement des critères d'accès pour les familles et pour tous les enfants, y compris ceux porteurs de handicaps

²⁰ Voir la série d'articles que j'ai proposé à la revue professionnelle EJE-journal sur ce sujet : « L'enjeu de la "participation" des familles dans un contexte de dérégulation. Mais où est passée la parole des parents ? », n°30, Août-septembre 2011, pp.34-35 ; « Conseil de crèche : qu'en est-il de la participation des familles ? » n°37, octobre-novembre 2012 ; « Participation et implication, réciprocité et reconnaissance : favoriser la "rencontre" parent-professionnel ? », n°39, janvier 2013.

Enfin, sur la date exacte d'une possible participation des familles à la vie institutionnelle, il reste un doute sur l'antériorité d'une autorisation au travail parent-professionnel dans les crèches, car il semble qu'il y ait eu des « expérimentations » de conseils de crèche ou de réunions régulières parents-professionnels antérieures à la circulaire citée²¹.

Notons enfin que les dernières évolutions législatives n'apportent rien de nouveau sur ce terrain, le contexte restant plutôt marqué par une ambiguïté importante dans le cadre d'un resserrement des financements qui voit la priorité donnée au développement du privé lucratif, du domicile (auxiliaires parentales), du gré-à-gré avec le 4ème enfant pour les assistantes maternelles et la promotion des micro-crèches d'Assistants Maternelles.

2. La place des familles dans la « coéducation » : accueillir l'enfant et sa famille dans les modes d'accueil de jeunes enfants ? Faire une place aux parents et travailler avec eux ? Pourquoi la « coéducation » ? Double appartenance et triangulation. Quel intérêt à la participation parentale dans l'accueil collectif du jeune enfant ?

- En premier lieu, si je peux dire quelque chose sur le pourquoi de l'intérêt de cet accueil des familles et parler de la spécificité de leur place, en revanche ses modalités relèvent des projets locaux, il est donc difficile de généraliser ici. Simplement nous savons tous qu'il y a des « **conditions nécessaires et préalables** » à cette participation, qu'il faut beaucoup de bonne volonté et d'intelligence pour « collaborer » entre parents et professionnels parce que nous savons que travailler sous le regard de « l'autre » reste particulièrement délicat, fragilisant et compliqué...les logiques des acteurs pouvant engendrer de multiples tensions sur les moyens pour chacun d'aboutir – de son point de vue – à un projet partagé ou pour se doter d'un même sens commun. Nous pourrions dire que la première des conditions est une méta-condition : **avoir intégré en soi la possibilité d'un « point de vue du collectif »**²².

- En second lieu, il est nécessaire d'intégrer cette question de la **place des familles dans les crèches et de leur relation avec les professionnels et les institutions. Il faut prendre en compte cette « ambivalence historique »** que nous avons décrite plus haut autour des parents (mis dehors puis retour au « dedans » via la participation, sans mettre non plus de côté ce qu'il en

est des ambiguïtés d'un « projet coéducatif » porté par les institutions et les professionnels ou encore du « soutien à la parentalité ») pour laisser leur place aux familles. Un des EJE de ma connaissance qui exerce en crèche parentale avait pour pratique chaque année de dire aux parents nouveaux : « réunissez vous sans moi, adoptez votre propre projet et discutons ; si nous ne sommes pas d'accord, alors je partirais car ici c'est votre projet qui compte ! ». Il s'agit bien de ça dans les modes d'accueil : que les parents puissent exprimer leur propre vision collectivement et qu'ils puissent le négocier de la même manière avec les professionnels. Ce qui implique que puissent aussi être rendu accessible aux équipes, les enjeux de culture, de modèles éducatifs, de diversité, de communauté, mais aussi et surtout **des relations entre femmes autour de la mère et des enjeux de domination que ce soit culturellement** (de diversité), **socialement** (de rapport de classes), **ou dans les rapports de genre** (homme-femme) **ou de parentalité** (homoparentalité). Une place pour les familles est à ce prix.

- Mais ce qui ne semble pas simple c'est qu'un **risque nouveau apparaît dans ce terrain de vie quotidienne des enfants : celui de rendre « visible »** ce qui auparavant pouvait rester « feutré » et pesait avant plus ou moins discrètement dans les « transitions journalières » maison-institution et dans les transmissions quotidiennes entre professionnels et familles (par exemple le message adressé par les professionnelles au père qui vient chercher son enfant le soir « vous direz à votre femme que... » chargé de nombreux sous-entendus à la fois sexiste et d'oppression intériorisée). Ici au quotidien, autour des enfants, ces « mondes cachés » vont trouver un autre terrain d'expression, les espaces auparavant séparés entre parents et professionnels se mêlent inextricablement sur le terrain de la vie institutionnelle des enfants et plus seulement le matin à l'accueil-séparation, le soir aux retrouvailles ou bien pendant le temps partagé (si les parents entrent dans l'espace institutionnel normalement dévolu aux professionnels avec les enfants). Pour le coup par exemple l'enjeu d'une rivalité éducative devient plus palpable, plus présent là où la représentation d'une bonne mère « à la maison » reste déterminante²³, dans la culpabilité pour certaines femmes²⁴, dans le reproche pour celles qui sont de l'autre côté et qui ont résolu (apparemment) ce « conflit » en en faisant un métier...

Dans cette problématique ainsi posée on peut bien sûr penser qu'il serait peut-être plus légitime que chacun reste à sa place ?

Les parents dans la famille et les professionnels dans les institutions ? Car il y a bien des professionnels formés pour ça (s'occuper des enfants) ; et si les parents délèguent d'un côté, pourquoi leur faire une place de l'autre côté « dans » l'institution alors que justement ils délèguent cette tâche pour la journée ? Est-ce que plus de participation parentale ce serait moins de professionnalité, moins de qualité ? Est-ce que faire entrer les parents, c'est déqualifier les professionnels (comme on l'a déjà beaucoup entendu à propos des crèches parentales) ?

Il y a donc des risques, mais c'est aussi une chance que d'avoir l'occasion de dénouer dans cet espace les « impossibles » des projections mutuelles. **Car l'intérêt de cette participation parentale dans l'accueil collectif du jeune enfant c'est de réaliser la possibilité d'une « coéducation », pas seulement en se tenant au fait coéducatif (la famille éduque, la société aussi), mais bien de mettre en œuvre celle-ci et de construire de nouvelles pratiques dans ce nouvel espace institutionnel qui s'ouvre.**

²¹Il est en effet probable mais il faudrait le vérifier – ce que je n'ai pas eu le temps de faire – que la mise en œuvre de ces conseils de crèche soit issue des travaux interministériels menés en 81-82 par Nicole BOUYALA, ce rapport ayant irrigué toute la politique petite enfance jusqu'au-delà des années 2000 (« L'enfant dans la ville, une politique pour la petite enfance » de BOUYALA-ROUSSILLE ; Secrétariat à la famille, 1982, La Documentation Française). De plus il est possible qu'il y ait eu avant cette date des dispositifs institutionnels sur la participation parents-professionnels car il est cité une note « en référence » à la fin de la circulaire du 30 juin 1983, libellée comme suit « en Référence : circulaire interministérielle n° 4 du 2 novembre 1981 ». Or cette circulaire, introuvable, constitue aussi l'un des textes de référence sur la participation institutionnelle des familles pour la Ville de Domont en Ile de France dont j'ai obtenu le contact par une chercheuse Japonaise qui travaille sur la petite enfance en France, Mme Yumiko KINOSHITA et qui m'avait contacté au sujet des conseils de conseils de crèche suite aux articles écrits pour EJE-journal. La coordinatrice petite enfance de la ville, m'a effectivement confirmé ce point, mais elle a aussi recherché le texte exact. Son titre exact est le suivant : Circulaire interministérielle n° 4 du 2 novembre 1981 relative au développement, à la coordination et à l'organisation des modes d'accueil et de garde des jeunes enfants, in Bulletin officiel du ministère chargé des affaires sociales n° 81/49, texte n° 21963 (9 p.). Cette circulaire est repérée sur le site Légifrance dans les « dispositions non codifiées », mais impossible de retrouver le texte, lien n'étant pas actif, ce document reste non téléchargeable malheureusement. Cette circulaire est aussi citée dans des mémoires de DSTS (sur le site du CEDIAS) sur la petite enfance, mais le texte exact n'en est pas reproduit.

²²Ce « point de vue en soi du collectif », certains l'appellent « intérêt général » mais je ne suis pas sûr que cette notion soit de même nature (au nom d'un intérêt général ou supérieur de nombreux abus « totalitaires » ont été et sont toujours commis)...

²³Cf. M.D. WILPERT, « Bonne mère...au foyer ? », in La lettre de l'enfance et de l'adolescence, revue du GRAPE, Les mères, n°59, Mars 2005.

²⁴Sylviane GIAMPINO, Les mères qui travaillent sont-elles coupables ? Albin Michel, 2000.

Il y a donc nécessité de « médiations », celles-ci apparaissant à deux niveaux qui permettent de dépasser les écueils de cette mise en œuvre :

- celui de la reconnaissance d'une « double appartenance » de l'enfant et la nécessité pour les « adultes » de la prendre en compte pour agir autrement en connaissance de cause ;
- celui de la nécessité institutionnelle de mettre en œuvre une « organisation instituante » qui s'appuie sur la « compétence collective des acteurs » autour des enfants !

Pourquoi la « co-éducation » ? L'enjeu d'une double appartenance de l'enfant comme médiation

- La situation de l'enfant et des modes d'accueil est bien connue, elle se présente comme suit : nous avons historiquement un enfant « assis » sur une frontière aux limites de deux mondes qui ne communiquent qu'autour des besoins de l'institution « professionnalisée » où l'enfant devient « passant » et passeur obligé entre les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) et la Famille. L'enfant est « l'objet » de cette circulation et de la « transaction » entre professionnels et parents pour les nécessités d'un service au famille, garde et/ou éveil :

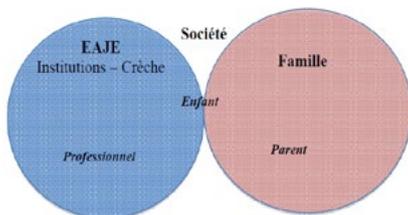


Fig. 1 : Deux mondes, un enfant à la frontière

Avec l'idée de « coéducation²⁵ » notre « espace de référence » change, nous voyons apparaître à la fois un croisement des mondes distincts et joints par la nécessité, et l'apparition d'un espace de « l'entre-deux mondes », nouvel espace de travail pour un projet entre professionnels et familles autour de l'enfant. Il devient donc possible de promouvoir dans cet espace la reconnaissance réelle d'une double appartenance culturelle de l'enfant qui se concrétise par ce nouvel espace comme « lieu-tiers », notre « entre-deux » mondes.

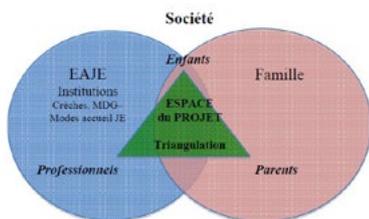


Fig. 2 : La « coéducation », un nouvel espace se crée par la reconnaissance de la « double appartenance » de l'enfant aux deux mondes et obligeant à une triangulation inattendue pour un projet partagé

- C'est dans cette articulation des deux systèmes (autour de la question formulée par Boris Cyrulnick « À qui appartient l'enfant ? » dans la revue d'ethnopsychiatrie dirigée par Tobie Nathan) que l'on peut reconnaître cette double appartenance et fonder cet espace pour un projet partagé. Ici on peut commencer à réfléchir à l'intérêt de cette participation parentale dans le quotidien enfant-professionnel en institution. Car ce qui justifie cette « participation parentale » c'est la reconnaissance effective que l'enfant n'est pas seulement l'enfant d'une famille ou l'enfant de la société en tant que futur citoyen ou élève, mais bien un sujet aux prises avec « une double appartenance culturelle », sociale, politique, qu'il est un enfant « sujet et être de droit », et c'est à partir de cette reconnaissance que s'organise la triangulation enfant-parent-professionnel.

Cette triangulation autour de l'enfant met en lien le niveau et les logiques institutionnelles (elles sont chacune « instituante » : ce sont les modèles et règles propres à chacun de ces systèmes) de ces deux institutions en interaction – car la famille est bien la première des institutions – d'un côté la sphère de la crèche et de l'autre celle de la famille. Avec ses acteurs principaux et leurs rôles dévolus : professionnels d'un côté parents de l'autre, ils concourent à l'élaboration d'un projet commun, « chacun à sa place et de sa place » pour le bien-être de l'enfant.

- Ici c'est le projet commun qui est central, non pas l'enfant en tant que personne, mais en sa qualité de destinataire de l'action conjuguée des adultes (les parents étant les bénéficiaires du service). Il y a toute une négociation à inventer entre les socialisations primaire (la famille) et secondaire (l'institution), entre les besoins individuels de chaque enfant, son appartenance à un groupe, les valeurs, besoins et demandes des familles, valeurs, principes et projet, et le projet institutionnel et professionnel avec sa mission spécifique d'éveil et d'apprentissage de la vie en collectivité.

Dans la reconnaissance de cette double appartenance de l'enfant, au système familial et système social-institutionnel, il faut repérer que nous passons d'un système dual ou plutôt clivé (sur lequel l'école par exemple est encore construit, l'éducation nationale ne connaissant pas d'enfant mais que des « élèves », principe d'égalité républicaine et de fait déni d'une reconnaissance de son appartenance familiale, pas question d'origine, d'histoire ou de culture) à la triangulation « enfant-parent-professionnel » dans un nouvel espace de médiation, lieu-

tiers entre les deux sphères et qui donne lieu à de nouvelles possibilités de dialogue, les adultes cherchant à s'ajuster dans cet entre-deux au mieux pour l'enfant. D'une certaine manière, nous pourrions y voir une traduction réussie de la question de l'intérêt supérieur de l'enfant dont nous parle la convention internationale des droits de l'enfant...

L'espace où se met en œuvre la triangulation est l'espace du PROJET lui-même, dans cette double appartenance, où sont accueillis les différences de tous ; où toutes les diversités sont possibles et potentiellement à reconnaître et débattre, que ce soit au plan individuel, institutionnel, statutaire, de culture, de genre, etc., autrement dit un espace institutionnel, instituant, proprement politique, démocratique et dont les règles sont à inventer.

- Il est nécessaire ici de rappeler que la mission première des structures reste l'accueil de l'enfant, et accueillir c'est accepter de recevoir²⁶, pour mettre en œuvre un projet de « co-éducation » autour de l'enfant : connaître ses habitudes de vie, l'enfant à la maison ; développer un projet pour l'enfant (les enfants en collectivité) c'est soutenir le potentiel d'éveil de l'enfant, son besoin d'interagir avec des pairs et d'autres adultes, d'utiliser la ressource éducative familiale, la finalité restant celle de la continuité éducative famille-institution (nous verrons plus loin ce qu'il en est du collectif d'enfant, car la question n'est pas, et ne doit pas rester « singulière²⁷ », individualisée et individualisante, à tout le moins disons que ce ne serait pas satisfaisant en mettant de côté le « collectif d'enfants ».

²⁵ Sur l'enjeu de « coéducation », de savoir si ce « modèle » constitue un nouveau paradigme dans le secteur de la petite enfance et au-delà, voir notre communication pour le 10ème colloque de la ville Genève « L'éducation, l'affaire de tous ! », donnée le 15 novembre 2013. La coéducation, un nouveau paradigme ? La co-éducation contre la coopération ? Questions et enjeux : à propos des places, des espaces et du pouvoir ! (Actes du colloque, à paraître 1er semestre 2014, Service de la petite enfance de la ville Genève.

²⁶ Accueillir, c'est « faire un accueil, recevoir » nous dit le dictionnaire. Les étymologies diffèrent mais les deux mots « accueillir / recevoir » sont reliés au niveau du sens, de l'action signifiée : accueillir quelqu'un chez soi c'est le recevoir. Nous verrons plus loin en quoi cet accueil est lié à la question du don et de la dette, et combien de mon point de vue cette approche anthropologique est devenue essentielle pour avancer dans les enjeux institutionnels, de l'éducation et du travail social.

²⁷ La question politique de cette « nouvelle organisation » nous empêche de rester sur le niveau individuel, qui est, je le rappelle, l'enjeu même de la domination professionnelle et institutionnelle. Ce n'est pas qu'une question d'individu et de famille seulement, mais bien celui d'une mise en tension de plusieurs collectifs : celui des professionnelles et des institutions ; celui des familles en tant qu'acteurs sociaux ; celui des enfants en tant qu'acteur dans la triangulation. Il ne doit pas s'agir seulement d'un droit individuel mais bien de droits collectifs dont les enfants bénéficient aussi en tant que sujets politiques.

Pourquoi la « coéducation » ? De la double appartenance de l'enfant à l'animation collective d'un projet comme seconde médiation

- Cette continuité éducative ne peut recouvrir qu'un seul sens de notre point de vue : l'enjeu y est de soutenir la responsabilité collective de l'éducation des jeunes enfants (parent-professionnel-institution) plutôt que celui d'un soutien à la fonction parentale. C'est penser que l'éducation d'un enfant n'est pas une affaire individuelle mais bien celui d'une communauté éducative²⁸.

De fait en France nous avons beaucoup de mal à penser le collectif – sauf de façon bruyante et « directe » dans la protestation et nous avons toujours beaucoup de résistances à concéder notre point de vue personnel à un collectif²⁹ quel qu'il soit dès lors que celui-ci n'est pas formellement institué par ses procédures (organisé par exemple comme un parti politique où la règle de soumission l'emporte sur les avis individuels) ; de même que dans la diversité, chère à l'ACEPP aujourd'hui, si nous travaillons à la reconnaissance de toutes les différences nous devons dans le même temps penser le collectif, et donc « ce qui fait communauté avec les communautés ».

Comment penser ce qui fait communauté et produire « du » collectif ?

- Entre l'individu et la société, le niveau des groupes est l'échelon où se constitue le premier niveau des communautés : produire du « collectif » devient possible si on reconnaît que c'est le quotidien partagé qui produit le projet vivant par la production commune des règles devant régir ce collectif : c'est ce qu'on nomme la **logique instituante**, en opposition aux règlements et lois « institués ». Ce sont ces normes qui permettent que le groupe se constitue une identité et une histoire, en instituant les moyens de réguler la communauté en fonction des événements. C'est ce processus là qui est fondamental.

En sociologie, relativement aux normes, on pointe toujours le processus normatif dans son double mouvement : d'un côté « normativité-normalité » (édiction des normes par les lois, les règlements, les dispositions institutionnelles) et de l'autre la « normalisation » comme un processus « d'assimilation-accommodation »³⁰(si on peut dire), de ces normes. Mais il n'est pas fait mention du **niveau médian entre l'individu et la société** et de ce qui se passe très clairement au niveau des « collectifs ».

Or le processus qui se joue dans les institutions et dans les groupes est bien celui de **la production de règles par les acteurs eux-mêmes en tant que collectif, donc la « production de normes » en intra.**

Ainsi il faut pointer que dans les groupes, ce qui est porteur d'autonomisation et de reconnaissance pour les sujets **c'est bien ce processus collectif de production de normes, c'est à dire la production collective des règles nécessaires à la vie collective au niveau local ou micro-local** – (il suffit de penser aux républiques d'enfants où ce processus est systématiquement mise en œuvre depuis plus de 100 ans, que ce soit chez KORCZAK, MAKARENKO, ou Homer LANE avec son « Little Commonwealth » dès 1913, ou encore avec les pratiques toujours vivantes et actuelles d'un AS.

NEIL à Summerhill au nom des « Children rules » et du « Self Government », ou bien dans le cadre des Conseils Freinet et les régulations de la pédagogie institutionnelle à l'école de La Neuville ou encore plus près de nous à la « **Maison de Courcelles** » (Haute-Marne) dans le cadre des loisirs enfants-familles. Au passage nous pouvons et devons penser que ce processus est TOUJOURS sous la responsabilité des adultes, qu'il ne saurait en être autrement et que la fiction d'enfants ne vivant que pour eux-mêmes et dans la plus grande violence (comme dans le roman de W. GOLDING « Sa Majesté des mouches ») est justement...une fiction³².

Il n'existe pas de communauté d'enfants sans adultes, ou alors ce sont les gangs d'enfants de Medellin en Colombie...mais nous sommes là dans la survie et la violence extrême et non dans les conditions mêmes de l'humanisation qui est le projet des républiques d'enfants.

De l'Enfant, comme principe abstrait, aux enfants réels !

- Ici il nous faut avancer sur un point complémentaire en sortant de l'Enfant considéré comme une abstraction, un universel, et identifier qu'il s'agit bien d'enfants réels dans une collectivité que forme toute institution ; une communauté d'enfants et d'adultes avec eux ainsi que l'ont expérimenté et l'expérimentent encore les pédagogues cités plus haut. Il est vrai que la France est très attachée à la formule « droits de l'Homme », mais aujourd'hui cette formulation est de plus en plus contestée.

Faire de l'Homme le représentant universel de l'Humanité devient difficile à tenir là où les droits humains sont de mises dans le monde anglo-saxon. Et l'Homme peut difficilement prétendre à parler au nom des femmes et des hommes sans entendre a minima la question de la domination patriarcale, qui n'est en rien une abstraction. Difficile de ne pas suivre les féministes sur ce point ! Du coup la même question se pose pour les droits de l'Enfant.

Le même problème conduisant à universaliser abstraitement ce qu'il est des droits concrets DES enfants, nous faisant perdre de vue ce que sont les enfants dans un monde pensé par et pour les adultes, sans que jamais les premiers concernés ne soient consultés à un titre ou un autre... ou bien seulement à travers des fictions de conseils consultatifs d'enfants dans les villes !

²⁸ Cependant cette idée même de « communauté éducative » pourrait être bien malheureuse, l'éducation nationale en faisant par exemple un usage bien peu exemplaire à mon sens. On parle de « coéducation » à l'éducation nationale mais ce qu'elle nomme communauté éducative reste bien éloigné d'un projet partagé dans les pratiques : car l'école comme chacun sait reste seule maîtresse du projet d'enseignement et n'associe que peu les familles au projet éducatif et de transmission de l'école (sauf peut-être à la kermesse ?!). C'est bien là où le système français peine à mettre en œuvre les principes qu'il édicte. Et cette coéducation prônée depuis les années 90, est-ce qu'elle ne se résumerait pas encore à demander aux parents d'adapter les enfants à l'école et non pas de faire en sorte que l'école s'adapte aux enfants ? Ce que la systémique nomme avec Watzlawick le « toujours plus de la même chose ».

²⁹ Dans la durée nombre de ces collectifs finissent par se dissoudre dans les intérêts individuels, non pas seulement l'individualisme consumériste mais l'individualisation du sujet libre pensant dans un « esprit républicain laïc » et individualiste hérité des Lumières ; rappelons que la révolution française dissout les communautés dans l'Unité de la Nation, celle des citoyens.

³⁰ C'est de façon tout à fait libre que j'emprunte à PIAGET les termes de ce processus « d'assimilation-accommodation », ce qui n'est pas orthodoxe j'en conviens...néanmoins cela sert idéalement mon propos. D'autant plus que l'on peut affirmer que le contrepoids à ce mouvement binaire nous a été fourni par VIGOTSKY, dans les années 30 (dans les années 80 en France), en montrant que la médiation par le collectif est un des éléments moteurs du développement et de l'apprentissage (médiation / confrontation socio-cognitive / zone proximale de développement / socialisation cognitive / réappropriation individuelle).

³¹ Jean-Marie BATAILLE, dir., INJEP, Cahier de l'action n°15 - Enfants à la colo : Courcelles, une pédagogie de la liberté, septembre 2007, cf. http://www.injep.fr/spip.php?page=publications_detail&language_id=4&products_id=104. Voir aussi le site internet de la maison de Courcelles où les principes et leur pédagogie sont exprimés.

³² William GOLDING, « Sa Majesté des mouches », Gallimard, 1983. Titre original « Lord of the Flies », publié en 1954 en Angleterre et au retentissement international. Au-delà de son excellence, il est très souvent utilisé pour décrédibiliser les républiques d'enfants...par ceux qui n'en comprennent justement pas les ressorts.

Nous allons traiter ce point en plusieurs temps : le premier pour faire valoir l'action de l'enfant dans la triangulation comme acteur, et ensuite, prendre le parti de ne plus parler de l'Enfant mais des enfants afin de mettre en avant la nécessité institutionnelle de dispositifs d'expression et d'action dans les services accueillant des enfants... ce qui nous amènera dans un troisième temps à aborder autrement la question de la compétence collective en y incluant les enfants comme acteurs. Pour sortir de cette abstraction, nous allons devoir recourir à la convention des droits de l'Enfant (CIDE, Unicef). Parce que dans notre raisonnement, s'il y a triangulation alors il faut considérer ces enfants comme des acteurs de ce processus d'articulation. Ici la CIDE et les articles concernant les droits politiques nous sont bien utiles finalement pour nous dégager d'une idée « de l'intérêt supérieur de l'enfant » comme individu, avec ses droits de sujet pour aller y voir du côté des « droits collectifs » – certes ceux-ci ne sont pas nommés comme tels... mais de quoi s'agit-il sinon ?

3. L'enfant acteur dans la triangulation et tiers dans l'institution : les droits de l'enfant. De l'individuel au collectif, les droits politiques des enfants dans la Convention Internationale des droits de l'enfant (CIDE)

Car dans ce processus de triangulation parent-professionnel autour de l'enfant ; les adultes n'apparaissent pas seuls responsables du processus ni n'en sont les seuls acteurs ; car l'enfant aussi lui aussi est agissant. Il active le dispositif dans une réponse à ses besoins³³ (sécurité, séparation, autonomie, adaptation, socialisation, vits d'affects, histoires, conflits, enjeux...). L'enfant, en tant qu'acteur du processus de triangulation à son profit, a besoin que les adultes s'ajustent pour son mieux-être, s'obligeant à négocier les meilleures réponses aux problèmes (propreté, endormissement, prise de risques, etc.) pour éviter le conflit stérile des modèles et du « qui a raison en dernier ressort » ; et il nous faut bien accepter que notre réussite parents et professionnels réunis dépend bien des conditions qu'on met en œuvre pour devenir compétents ensemble ... et développer par là même la compétence de l'enfant.

Donc les enfants, acteurs à part entière dans la triangulation, **agissent aussi en tant que tiers** dans l'institution, entre enfants et avec les adultes³⁴. Ils sont des acteurs du processus de leur **propre socialisation secondaire**, acteurs dans la rencontre et le dialogue entre familles et institutions, en

jouant aussi leur propre rôle, leurs propres échanges, pour peu qu'on leur en laisse la place et l'espace d'interaction.

Allons plus loin, et prenons maintenant en compte ce que peut dire à ce sujet la CIDE. Il est intéressant de constater que la CIDE met en avant un ensemble de droits individuels, jusqu'à l'article 12, mais à partir de ce dernier sur la liberté d'opinion, les droits de l'enfant passent d'un droit individuel à un droit collectif avec les articles 13 et 15 : ce sont des « droits politiques » (*relatifs aux droits d'expression, de pensée, de conscience et de religion et d'association*).

Notre attention sera surtout retenue par l'article 15 relatif droit d'association des enfants³⁵: ce droit d'association plus que les autres encore ne revient-il pas de fait à leur reconnaître un « droit collectif », leur donnant la possibilité de se constituer en mouvement de pression dont l'action pourrait tout-à-fait légitimement s'exercer dans les institutions ? En France nous sommes particulièrement discrets sur la publicité concernant cet article qui leur donne pourtant une marge d'action particulièrement intéressante de notre point de vue. Cet article met donc aussi en avant la possibilité des Conseils d'enfants, acteurs de leur socialisation, acteurs dans la triangulation, ...tels que le pratiquent déjà depuis de nombreuses années des pays comme le Danemark.

Il ne faudrait donc plus parler de l'enfant, mais DES enfants, en les identifiant comme un collectif qui aussi peut agir sur le monde, exigeant et revendiquant « institutionnellement » vers des adultes professionnels pour obtenir une meilleure réponse à leur propres besoins...comme cela se fait déjà dans les pays du Nord. Nous parlerons donc des enfants, comme nous parlons des professionnels ou des parents comme acteurs sociaux³⁶, c'est à dire comme des collectifs sociopolitiques. Il y a donc un projet à construire AVEC les enfants, et ce projet devient possible si on veut bien identifier ce qui le rend possible : une autre compétence, qui fait référence au contexte : celui de compétence collective.

Vers un Projet porté par une compétence collective

Pour pouvoir travailler ensemble, la seule question qui vaille est « **de quoi avons-nous besoin pour nous occuper ensemble des enfants, entre parents et professionnels, chacun à sa place**³⁷ et dans une complémentarité pour mettre en œuvre un projet commun pour le bien-être des enfants à la crèche ? ». Ce processus, qui fait tiers, médiation, entre

les sujets, parents, professionnels, enfants est bien différent de celui de la normativité (imposition descendante/assimilation) et de la normalisation (adaptation à la norme/accommodation). C'est ce que produisent de mieux les collectifs...quand ils fonctionnent bien. Quand ils fonctionnent mal, cela devient des groupuscules, et l'exclusion-stigmatisation n'est jamais loin.

Avant d'approfondir ce point pour mettre en lumière la question de la compétence collective nécessaire à ce processus, il nous faut signaler qu'une des premières conditions à cette idée est le **soutien aux professionnels**, ce soutien est une des conditions de la réussite d'une telle collaboration pour la mise en place d'un processus collectif instituant. Car nous savons combien il est difficile que de travailler sous le regard des parents des enfants dont on s'occupe (demandez aux professionnels en crèche parentale³⁸ ce qu'ils en pensent !).

³³ Et ce dès sa naissance ! On le sait bien aujourd'hui comment l'enfant active plus ou moins efficacement la réponse de son environnement et permet l'ajustement de la réponse du parent nourricier. En quelque sorte, l'enfant fait advenir le parent dans son rôle.

³⁴ Cette idée de l'enfant acteur dans la triangulation et dans un rôle tiers avait été évoquée par Bernadette JOB, ancienne collègue formatrice Aceptp et EJE dans un texte que j'ai encore et qui a dû paraître dans la Gazette « Le rôle de tiers du permanent », Mai 1990. Centre de Ressources Aceptp.

³⁵ Extrait de la CIDE, Unicef : <http://www.unicef.fr/userfiles/50154.pdf> ; Convention internationale des droits de l'enfant – Unicef, page 10, Article 15 : Liberté d'association, « Les enfants ont le droit de se réunir et d'adhérer à des associations ou d'en former ». 1-Les États parties reconnaissent les droits de l'enfant à la liberté d'association et à la liberté de réunion pacifique. 2-L'exercice de ces droits ne peut faire l'objet de des seules restrictions qui sont prescrites par la loi et qui sont nécessaires dans une société démocratique, dans l'intérêt de la sécurité nationale, de la sûreté publique ou de l'ordre public, ou pour protéger la santé ou la moralité publiques, ou les droits et libertés d'autrui.

³⁶ Cf. Compétences des parents, compétences des professionnels : quelles interactions en crèche parentale ? (à propos des liens entre Prime éducation et Travail Social) : in " L'identité incertaine des travailleurs sociaux " sous la direction d'Alain Vilbrod, Collection Le travail du Social, L'Harmattan, Paris, 2003, pp.179-195.

³⁷ « Ces compétences particulières développées tant par les parents que les professionnels sont ce que nous pourrions appeler une compétence de contexte (concept emprunté à Myriam Mony) que j'entends comme « pertinence d'une action dans un contexte au regard d'une place légitimée institutionnellement » à la différence de la compétence professionnelle référée à des savoirs et légitimée socialement par le diplôme ». C'est cette question de la place et des enjeux qui est centrale. Cf. Employeurs et « usagers » en crèche parentale : une place paradoxale ! Lettre du GRAPE n°46, Les parents usagers, décembre 2001, p 59-69. Chapitre : La « compétence de contexte » : une proposition alternative, p.68

³⁸ Dans le texte « l'Esprit Funambule », en 1992, j'avais tenté de rendre compte de mes difficultés – et ses richesses – dans mon expérience de permanent avec la crèche Babillages à Paris.

Remarquons aussi qu'au quotidien les professionnels dépendent des parents pour s'ajuster au mieux dans la réponse éducative aux enfants et pour s'inscrire dans une continuité éducative avec les valeurs familiales tout en se portant garants du projet collectif institutionnel. Cette continuité éducative est certes nécessaire au bon développement de l'enfant, entre l'intime familial des parents et la vie collective mais n'oublions pas que l'enjeu social de l'institution est celui d'une **éducation collective** – et pas celui d'une éducation individuelle dans un collectif (évidemment impossible à réaliser). Car il y a aussi des renoncements à construire avec les parents pour constituer un collectif d'enfants. La position des professionnels reste donc la plus inconfortable, la plus instable dans ce projet qui vise à collaborer avec les familles...sans omettre que les professionnels ne font que passer dans la vie de l'enfant, et qu'il y a donc quelque chose de cette « socialisation » de la famille dans l'espace institutionnel qui reste délicat à manier.

Une fois l'idée de la « coéducation » acceptée et comprise dans ses enjeux et ambiguïtés, il nous faut aller plus loin et tendre à la « coopération ».

4. De la « coéducation » à la coopération : passer de la « capacité comme potentiel » à la « compétence comme réalisation collective »

Aller plus loin dans la « coéducation » c'est mettre en œuvre une coopération parents-professionnels, mais pour cela seule la participation effective et active des familles dans le quotidien des institutions d'accueil le rend possible. Il faut avoir un espace à partager autour des enfants pour négocier et s'ajuster, pour mettre en œuvre la triangulation parents-enfants-professionnels. En tant que valeur c'est déjà beaucoup de reconnaître « chaque parent comme une ressource » mais il est nécessaire de considérer aussi « comme un ensemble » les compétences éducatives des parents. C'est ce qui peut permettre de **passer de la « co-éducation comme fait » à la « coopération comme pratique »**. Là il s'agit bien de « faire communauté » **c'est à dire d'agir collectivement autour DES ENFANTS.**

L'enjeu principal de la COOPÉRATION c'est la compétence collective³⁹. Mais qu'est ce que la compétence et pourquoi la distinguer de la capacité ?

Capacité et compétence : Compétences et capacités sont souvent pris pour synonymes, de plus dans la littérature il n'y a

pas de consensus sur leurs définitions ou différences qui fasse unanimité entre les chercheurs. Pour notre propos nous les tiendrons pour complémentaires et nous proposerons donc une distinction pour éclairer notre proposition.

Actualité de la compétence comme propriété individuelle ?

La notion de compétence s'est trouvée chargée depuis les années 80 d'un contenu idéologique nouveau lié au monde du travail, à ses mutations et à notre « adaptabilité » aux changements dans un monde de crise, de précarisation du salariat (crise signifiant ici accroissement des inégalités et des profits pour une minorité, perte progressive des protections collectives, etc.). Le mot de compétence a envahi tous les domaines, jusqu'à recouvrir la notion de capacité. Mais le mot conserve une ambiguïté importante, en formation par exemple, témoigner d'une compétence c'est « être capable de faire », les référentiels-métiers usant souvent de l'un pour l'autre ou conjuguant les deux ensemble. On peut dire que l'école certifiait alors avec des diplômes nationaux des capacités générales, évolutives et transférables, liés aux métiers. Ces capacités certifiées pouvaient être mises en œuvre en entreprise dans le cadre de poste de travail (on peut changer de poste ou d'entreprise dans le cadre d'un seul et même métier, l'entreprise prenant en charge l'adaptation au poste par exemple par la formation continue ou interne). Sur ce poste de travail, on met donc en œuvre des compétences en mobilisant les connaissances et capacités acquises.

Depuis les années 80/90, avec les évolutions du marché, la précarité grandissante, la compétence est devenue une composante de l'activité mise sous la responsabilité des salariés qui doivent toujours veiller à s'adapter pour rester « employables » – l'employabilité étant devenue dans les années 90 le mot d'ordre de toutes les politiques de l'emploi et l'insertion. Car les entreprises ne recherchent plus des hommes et des femmes ayant un métier mais des compétences de base, transversales, transférables, ajustables (créativité, adaptabilité, mobilité, réactivité, disponibilité, communication, etc.), et il n'est plus du ressort de l'entreprise ou de la société de les garantir par un diplôme ou un certificat (mais pas encore tout à fait quand même) et c'est au salarié de se faire « auto-entrepreneur », responsable et promoteur de sa propre force de travail dans un monde « ouvert » libéralisé où s'achètent des compétences interchangeables pour des missions toujours plus courtes. Plus de carrière, mais des missions, des projets. Tout est devenu projet, même dans l'éducation, même pour les jeunes

déscolarisés, en mission locale, ou pour les jeunes mères en centre maternel : le projet est devenu l'obsession d'une société...qui n'en pas plus d'autre que de répéter à l'infini le mantra de la croissance.

De la capacité à la compétence, comment s'y retrouver pour éclairer autrement notre propos ? Distinguer capacité et compétence.

Ici je vais distinguer la capacité de la compétence pour faire apparaître la dimension collective de l'activité. Rappelons que le débat entre capacité et compétence n'est pas tranché, que je n'ai pas la prétention de le faire mais qu'ainsi je tente de servir le propos visant à donner une base solide à la collaboration parents-professionnels autour des jeunes enfants en accueil collectif.

Disons qu'aujourd'hui on parle plus de la compétence comme d'une performance ; elle donne lieu à une réalisation, elle est donc évaluable par la trace qu'elle laisse.

La compétence est « effective », elle manifeste une « capacité » à faire, autrement dit la capacité est une aptitude qui se traduit en compétence se vérifiant *dans et par* des actes concrets, observables. Il y a donc au départ une **capacité qui est une aptitude, un potentiel d'actions** (une possibilité et une disponibilité). On reconnaît que cette « capacité à » doit pouvoir s'exprimer (se réaliser) dans un environnement donné qui permet sa transformation en compétence. C'est donc bien en contexte que ces capacités se traduisent dans des compétences, multiples variations de capacités « socles ». Mais on comprend bien alors que cette compétence est aléatoire puisque dépendante du contexte de son expression – alors que la capacité ne l'est pas puisqu'elle est acquise.

³⁹Autour de la compétence collective, j'avais amorcé une première réflexion dans l'article « Compétences des parents, compétences des professionnels : quelles interactions en crèche parentale ? » in L'identité incertaine des travailleurs sociaux, sous la direction d'Alain Vilbrod, Collection " Le travail du Social ", L'Harmattan, Paris, 2003, 179-195, chapitre V : Quel cadre de référence pour la notion de compétence ? note 26, page 186.

⁴⁰Dans le Robert (1993) pour le mot Capacité on trouve « puissance de faire et aptitude » ; autrement dit un potentiel. Pour le mot Compétence on trouve « connaissance approfondie reconnue qui confère le droit de juger et décider » ; en linguistique la compétence devient « une virtualité dont l'actualisation constitue la performance » (chez Chomsky). Il est toujours intéressant d'aller voir dans un autre champ ce qu'y signifie une notion ou bien d'opérer un déplacement – ce que Jacques PAIN appelle « rabattement ». Ainsi dans le domaine du Droit la capacité est une aptitude : « la capacité est l'aptitude définie par la Loi de conclure un acte juridique valable ayant pour conséquence d'engager la responsabilité de celui qui le souscrit... ». Cf. site internet : <http://www.dictionnaire-juridique.com/definition/capacite.php>

Dans certains contextes de travail cela conduit à la construction d'une mise en compétence : un doute s'installe sur notre compétence, le regard des autres change, on se met à faire des erreurs qu'on ne ferait pas autrement, et voilà que la preuve est donnée par nous-mêmes de notre propre incompétence ! Jusqu'à ce que cela affecte notre capacité initiale (la croyance en nos connaissances) et notre capacité à faire est atteinte par la mise en défaut des compétences... Heureusement, il y a aussi un cercle vertueux de la compétence, qui porte le joli nom « d'effet Pygmalion » : croire aux compétences de l'autre... et le rendre magiquement compétent ! C'est en éducation le pari de l'éducabilité ! On croit à un potentiel, un devenir, pour le faire advenir... mais tout appartient à l'élève, seul véritable acteur de la transformation de son processus en interne, c'est lui qui fait le travail et non le maître qui en aide l'accouchement (maïeutique).

De la capacité à la compétence :

Certaines capacités sont acquises, elles sont personnelles : on apprend à lire, à écrire et à compter, ces capacités vont se traduire ensuite en une compétence en lecture (déchiffrer, comprendre, analyser, inventer un texte, raconter une histoire, etc.) ou à résoudre des problèmes en passant de l'arithmétique aux mathématiques, etc. Apprendre à lire, c'est acquérir la capacité de déchiffrer, mais la compétence en lecture est plus complexe et devenir un « grand lecteur » plutôt qu'un « lisant », c'est autre chose ! La capacité est interne, et la compétence est sociale (être reconnu comme un « grand lecteur » ou aimer les livres, etc.) dans le sens où cette activité prend un sens socialement construit.

Mais les compétences sont elles seulement individuelles, comme les capacités ?

Si on prend l'exemple d'une équipe de foot (plutôt que de crèche mais c'est pareil) : l'ensemble des joueurs ont des « capacités » techniques reconnues, dans le cadre d'un match ils mettent en œuvre des compétences (pour rester logique avec notre proposition) ; ainsi marquer un but est le résultat d'une compétence produite dans le jeu. Mais alors pourquoi y a-t-il des équipes rassemblant une « somme de compétences individuelles », des joueurs brillants et qu'on a le sentiment que « ça ne joue pas » ? Et inversement, une équipe d'Espagne dont le jeu est devenu essentiellement collectif à qui on va reprocher de jouer à contre-courant de la tendance actuelle qui mise sur des talents individuels payés très chers, soutenus par toute une équipe pour les faire marquer (ce

à quoi les Espagnols ont répondu « plutôt perdre que changer notre jeu »). Et les voilà qui gagnent à la suite l'Euro 2006, le mondial en 2008, et de nouveau l'Euro en 2010 ! Alors que se passe-t-il quand la meilleure équipe du monde en 2002 revient bredouille sans aucun but marqué, jouant de manière exécrable, alors qu'ils étaient tous considérés hyper-compétents individuellement et éblouissants deux ans plus tôt ? Pourquoi échouent-ils ? Dans une actualité récente avec l'équipe nationale où le désastre continue, que nous dit le sélectionneur ? « Untel n'est pas le seul problème, j'ai 11 problèmes sur le terrain ! ». Sont-ils donc tous devenus incompétents collectivement, alors que chacun est compétent individuellement ? Alors si la capacité acquise est indéniable (ils savent tous bien jouer), 11 joueurs capables ne font pas forcément une bonne équipe. Et il y a en 11 autres en face. Plus un arbitre. La réussite (l'habileté : marquer des buts) est bien le résultat d'une compétence collective. Car la question qui nous occupe est « quelle qualité de jeu collectif produit cette équipe ? ». Inversement on a bien vu que les mêmes conditions sont réunies pour l'Espagne avec un résultat éblouissant au point qu'on s'intéresse presque plus au jeu qu'au résultat ! **Une équipe compétente « ensemble » est donc plus que la somme des compétences individuelles. Et cette compétence dépend du contexte.**

Si la capacité est acquise, la compétence est aléatoire. On peut être bon dans son domaine mais ne pas s'intégrer à une équipe de travail. Voire être mis en échec. C'est pareil pour l'éducation. On a une capacité acquise pour l'éducation (parent) mais on n'est pas forcément toujours compétent. Pour être compétent on a besoin des autres... et des enfants, qui sont le 3ème acteur dans la relation éducative (comme nous l'avons vu avec la triangulation). Et puis on peut être bon pour les plus petits et nuls pour les ados, excellent tout seul et mauvais en couple (ce ne sont pas les mêmes enjeux) ; en éducation, on peut « savoir faire » (avoir la capacité) et ne pas y arriver dans d'autres conditions, éducateur remarquable... pour les enfants des autres et pas pour les siens (voir Rousseau) ! Ou bien y arriver pour ses propres enfants quand ils sont petits mais ne plus y arriver quand ils sont devenus grands. Ou encore y arriver comme parent d'un garçon mais pas avec sa fille, pas avec le premier mais parfait avec le dernier (c'est aussi qu'on est plus tout à fait le même individu ou le même parent à 5 ou 6 ans d'écart). **L'éducation c'est un processus collectif de production de compétences... et d'incompétences comme tout travail d'équipe** et qu'on réussit mieux avec des

partenaires de bonne volonté que de rester coincé seul sur ce qu'on a à faire.

Ainsi pour l'école, le travail avec la communauté éducative devrait-il mieux prendre en compte « les compétences des familles » à agir aussi dans le cadre scolaire. On sait depuis plus de trente ans avec les travaux en éducation familiale (JP. POURTOIS) que dans la lutte contre l'échec scolaire, on obtient de meilleurs résultats **en travaillant avec la famille comme partenaire d'enseignement** plutôt qu'en insistant sur le renforcement individuel des capacités scolaires des enfants (soutien individuel). C'est donc qu'il y a des contextes porteurs ! (pensons aux « cercles de qualité » mis en œuvre dans les entreprises dans les années 70/80) : conduire une tâche globale du début à la fin est producteur de compétences et de résultats plus élevés qu'en fractionnant ces mêmes tâches : c'est que le processus et les conditions de sa mise en œuvre sont déterminants pour réussir.

Nous dirons donc que la compétence est un jugement de valeur sur l'instant (une performance vérifiable et reproductible en situation) et qu'elle correspond à la mise en œuvre d'une capacité. Mais si la capacité reste individuelle (être capable de) la compétence recouvre forcément une dimension contextuelle... et donc qu'elle dépend aussi en partie des autres avec qui / pour qui / on exprime cette compétence. Ainsi être capable de bien jouer au foot, ou d'un instrument, ou encore être capable d'éduquer, c'est une capacité considérée comme une condition initiale qui nécessite un contexte et des partenaires pour s'actualiser et produire un résultat. **La capacité est donc une aptitude acquise et intégrée et la compétence une capacité qui s'actualise en action.**

³⁹Autour de la compétence collective, j'avais amorcé une première réflexion dans l'article « Compétences des parents, compétences des professionnels : quelles interactions en crèche parentale ? » in L'identité incertaine des travailleurs sociaux, sous la direction d'Alain Vilbrod, Collection " Le travail du Social ", L'Harmattan, Paris, 2003, 179-195, chapitre V : Quel cadre de référence pour la notion de compétence ? note 26, page 186.

⁴⁰Dans le Robert (1993) pour le mot Capacité on trouve « puissance de faire et aptitude » ; autrement dit un potentiel. Pour le mot Compétence on trouve « connaissance approfondie reconnue qui confère le droit de juger et décider » ; en linguistique la compétence devient « une virtualité dot d'actualisation constitue la performance » (chez Chomsky). Il est toujours intéressant d'aller voir dans un autre champ ce qu'y signifie une notion ou bien d'opérer un déplacement – ce que Jacques PAIN appelle « rabattement ». Ainsi dans le domaine du Droit la capacité est une aptitude : « la capacité est l'aptitude définie par la Loi de conclure un acte juridique valable ayant pour conséquence d'engager la responsabilité de celui qui le souscrit... ». Cf. site internet : <http://www.dictionnaire-juridique.com/definition/capacite.php>

Et la compétence collective c'est passer de la « capacité comme potentiel » à la « compétence comme réalisation collective ».

Si comme je le postule, la compétence est produite dans une rencontre avec un environnement, que celle-ci évolue dans une "adaptation" constante et une invention continue, on ne peut dénier que la compétence ressorte d'une dimension contextuelle et donc liée au "collectif" de l'organisation même du travail. Dans une chaîne d'intervention, au plan qualitatif c'est une compétence collective qui émerge de "comportements" individuels. **Seuls dans l'organisation, nous ne sommes pas compétents, mais juste efficaces.** L'efficacité ressort de la compétence individuelle et collective, ce qui permet aux organisations d'être qualifiante / apprenante – a contrario si la compétence était purement individuelle (logique "libérale" de la flexibilité et de la mobilité des salariés), aucune organisation ne pourrait prétendre à cette qualité proprement "émergente".

La compétence collective en structure d'accueil de jeunes enfants ⁴¹

C'est donc bien que ce que va produire cette capacité acquise est proprement contextuel : elle dépend de tous les autres acteurs ensemble. La compétence est dépendante des conditions de sa réalisation, de son expression – son effectuation) – ce qui veut dire qu'elle dépend bien des autres acteurs pour réussir, des enfants en premier lieu, des autres adultes et professionnels et des conditions de l'exercice de cette capacité. Si la compétence est contextuelle, c'est qu'elle n'appartient en propre à personne mais qu'elle est produite par l'ensemble des acteurs. La compétence est donc une propriété collective qui est un processus (une action effective) et un résultat (elle est acceptée et reconnue par les acteurs comme mise en œuvre, enfants y compris). C'est mon enfant qui me rend compétent en me montrant comment ajuster mon rôle au mieux de ses besoins (être autoritaire quand il le faut pour la sécurité, autoriser ce que j'avais interdit, etc.) mais d'autres aussi m'aident à m'ajuster à lui en fonction de comment celui-ci est perçu, de même que je peux aider un professionnel à mieux comprendre mon enfant pour qu'il s'ajuste au plus près de ses besoins qui ne sont pas forcément ceux du groupe à ce moment là.

Du coup la place des parents et des professionnels en crèche permet justement de développer cette compétence collective autour des jeunes enfants. On dit faire

équipe... oui mais on ne dit jamais sur quoi elle repose. Parce qu'on attend toujours que ce soit l'autre qui s'ajuste à notre propre capacité. Les professionnels attendent des parents qu'ils soutiennent le projet de la crèche (comme le demande l'école) et les parents attendent (mais ils sont en position faible dans l'institution) que les professionnels respectent leur propre modèle (autour de la propreté, de la tétine, des heures de sieste, etc.). La compétence collective devient la somme de toutes les capacités individuelles qui vont produire ensemble cette compétence. Il existe bien une dimension collective de la compétence : et les enfants y participent !

Alors ma conclusion, dans une structure d'accueil où cela se passe mal collectivement, institutionnellement ce n'est pas la capacité individuelle qui est en cause, mais l'impossibilité de réaliser cette compétence collective. Du coup si les parents sont nuls individuellement (dans ce contexte) c'est que les professionnels le sont aussi. Et réciproquement, si les parents sont compétents c'est que les professionnels le sont aussi. Ce qui s'ensuit, c'est dans un espace porteur de compétence collective, si un parent n'est pas capable (capacité) avec son propre enfant, que ce soit à la maison ou à la crèche, il va quand même pouvoir y trouver à « exprimer une compétence » si l'environnement porte cette compétence ! Ce qui revient à dire que ce qui compte **c'est toujours de créer les conditions de l'expression de la compétence**, et c'est ce qui va aussi conduire le parent en difficulté à l'acquisition d'une « capacité éducative ». Qui devient aussi transférable dans l'autre sens.

Oui, bien sûr, c'est un diagnostic résolument optimiste ! Mais comme dans tout projet éducatif (là ce n'est pas Rousseau qui me contredira) on appelle ça le pari de l'éducabilité : les bonnes intentions produisent de meilleurs effet que le contraire (« effet Pygmalion »). Croire à cette **expression collective de la compétence** c'est soutenir les capacités éducatives des parents, individuellement et collectivement, c'est croire aussi que **les professionnels sont à même de développer un contexte favorable à l'expression de la compétence collective, pour peu qu'on les laisse tranquilles et leur fasse confiance : car c'est leur job !**

Maintenant, il nous faut faire remarquer que quelque chose d'autre, de plus profond encore à mon sens, sous-tend cette coopération et cette compétence collective dans les liens entre parents-enfants et professionnels.

4. Don, dette et réciprocité : mettre en œuvre la coopération c'est choisir l'incertitude. Pour une reconnaissance mutuelle et générer la confiance, il faut pouvoir compter sur l'autre...à la condition sine qua non d'un pari risqué : donner en premier !

Dans la question de l'accueil et donc du recevoir on retrouve une même étymologie, dont le sens renvoie à l'idée de l'hospitalité, une même tradition dans toutes les cultures du monde. Il s'agit autant de faire une place pour « recevoir-accueillir » quelqu'un, que d'accepter ce qu'il apporte avec lui comme offre, cadeau et témoignage pour honorer l'hôte (on ne vient jamais chez l'autre les mains vides ; et étonnamment dans notre langue, le mot « hôte » désigne les deux côtés de l'acteur, celui qui reçoit et celui qui est honoré). Il n'y a pas de société où ce sens de l'hospitalité, l'obligation du partage ne soit pas un devoir⁴². Cette obligation, ce cycle du donner-recevoir relève un enjeu identitaire profond : tout ce qui est « non reçu » par l'autre nous atteint profondément⁴³. Si notre cadeau n'est pas accueilli, nous sommes blessés, humiliés. Si ce que nous offrons n'est pas accepté, c'est notre honneur qui est entaché. Comme le relève Marcel Mauss, recevoir sans possibilité de rendre c'est « *devenir client et serviteur, devenir petit, choir plus bas* »⁴⁴.

En structure d'accueil de jeunes enfants cette dynamique existe bien, mais elle est peu valorisée ou peu comprise ; elle est recouverte par une « technique de l'accueil » autour des risques psychoaffectifs et sociaux de la séparation entre parents et enfants en vue de l'adaptation au lieu d'accueil. Cette « obligation » du partage dans les relations parents-professionnels ouvre aux enjeux de réciprocité et de reconnaissance, ils sont animés par la logique du « donner-recevoir ».

⁴¹Ce paragraphe est repris de l'article cité plus haut, note 33.

⁴²Cette partie de notre travail est reconstruite à partir d'extraits de notre article paru pour EJE journal, n°39, 2012 « Participation et implication, réciprocité et reconnaissance : favoriser la « rencontre » parent-professionnels ? »

⁴³Jacques T. Godbout, Le don, la dette et l'identité, La découverte, 2001. Livre épuisé, accessible en ligne sur le site de l'auteur <http://classiques.uqac.ca/contemporain/godbout>

⁴⁴Ce qui interroge « structurellement » l'assistance sociale et la solidarité instituée. Mais c'est une autre question.

Ces enjeux de don et de dette, de réciprocité et reconnaissance sont, pour Marcel Mauss⁴⁵, ce qui fonde « le social » – et donc ce qui sous-tend le lien social. **C'est que les liens sociaux primaires** sont essentiellement symboliques et se basent sur une triple obligation « donner-recevoir-rendre » (ou donner à son tour, expression plus juste nous dit J.T. GODBOUT).

Cette réciprocité est un invariant des sociétés humaines. **Il nous faut donner spontanément, ce qui est un paradoxe.** Pouvoir donner – et que ce soit effectivement reçu – est fondamental pour l'identité du donneur – donner est ce qui lui assure une reconnaissance sociale et lui permet de s'inscrire, par ce cycle, dans les réseaux qui lui donnent une « existence sociale ». Mais le fait de donner est relié à l'obligation de recevoir (contredon) quand l'autre donne en retour, s'acquittant ainsi de la dette contractée suite au don initialement reçu...ce qui endette à son tour le premier donneur. Ce cycle « vertueux » entre donateurs et receveurs, ce que nous sommes chacun à tour de rôle dans le jeu social, nous permet de faire circuler...des dettes.

Ce qui est l'inverse du sens usuel : **ce n'est pas donner qui compte, mais accepter d'être...en dette !**

Mais allons plus loin encore, comme nous ne sommes jamais sûrs de l'autre, ni du retour du don⁴⁶ qui reste par nature incertain, dans la mesure où l'autre demeure par essence libre de donner à son tout ou non (la liberté est constitutive, sinon le don serait seulement un calcul intéressé), alors **la seule chose que l'on puisse faire c'est lui garantir notre confiance et l'assurer qu'il peut compter sur nous**⁴⁷. Mettre en œuvre la coopération et comprendre comme s'articulent dons et dettes, et comment celles-ci génèrent reconnaissance et réciprocité, c'est accepter et choisir l'incertitude. Pour construire la confiance il faut pouvoir compter sur l'autre...mais on ne peut offrir à l'autre que notre propre certitude (confiance) sans exiger la sienne en retour ! À nous alors de nous engager à la condition sine qua non d'un pari risqué : donner et faire confiance en premier ! Et c'est particulièrement vrai dans la famille, avec les amis et dans tous les échanges qui ne sont pas liés au contrat, au marchand. Ce qui fonde notre lien à l'autre c'est bien la dette, l'autre nous honorant de ses dons et de sa confiance nous sommes mis en demeure de « rivaliser » (compétition des dons), d'être à la hauteur et **même de dépasser car la règle du don est l'excès, la générosité...**

C'est tellement vrai que l'on perçoit en arrière-plan à la fois l'enjeu de pouvoir (un proverbe africain dit « *la main qui donne est au-dessus de celle qui reçoit* ») mais aussi sa charge de violence (en Chine, il est rapporté par la tradition que Confucius aurait dit : « *pourquoi veux-tu me tuer, je ne t'ai pourtant rien donné...* »). Dans la racine du mot « don », on retrouve « dosis », à la fois cadeau et poison. Ceci pour montrer combien ces liens qui nous paraissent évidents et si simples sont pourtant chargés... de violence.

Soutenir la réciprocité et la reconnaissance entre acteurs de l'éducation des jeunes enfants

Je disais plus haut comment les parents sont positionnés en receveurs nets et les professionnels en donateurs unilatéraux. Ce qui est en jeu entre parents et professionnels est la délégation temporaire d'une tâche symbolique de haute valeur : le rôle éducatif et les responsabilités afférentes. Essentiels pour l'identité des parents, vitaux pour le développement et l'avenir de l'enfant, fondamentaux pour les professionnels et les institutions. Si les parents donnent à garder leur enfant, ils ont besoin de « faire confiance » a priori... parce que sinon ils ne peuvent tout simplement pas le faire ! C'est un pari, une prise de risque, un a priori de départ qui seul permet de confier à un « étranger » ce qui est le plus précieux pour soi. Les professionnels donnent aussi le meilleur d'eux-mêmes, ils mettent à disposition du temps, de la patience, de l'écoute, etc. Mais la confiance ne se décrète pas. Et la seule manière de faire confiance à l'autre, de pouvoir « compter sur lui »... c'est de lui garantir notre propre confiance ! Ce que font aussi les parents quand ils s'y « risquent ». Il y a donc une incompréhension mutuelle autour des enjeux de don et de dette qui génère des jugements sur les familles et une incompréhension sur ce que les parents attendent des professionnels et des institutions.

Pour sortir des enjeux de pouvoir, de rivalité, de ce déficit de reconnaissance, il faut pour les professionnels accepter en retour le contredon des parents (car ceux-ci se sentent en dette vis-à-vis des premiers) : les parents font des cadeaux, amènent des gâteaux, rendent des services, donnent de l'aide ou un coup de main. D'où l'idée de favoriser la participation des parents ou de rendre possible a minima ce qu'ils offrent. Car en bloquant ce retour du don, c'est-à-dire pour les professionnels en refusant d'être endetté à leur tour par ce que les parents souhaitent leur donner, ils bloquent de ce fait la possibilité de leur propre reconnaissance, personnelle et professionnelle.

Conclusion

Fonder une **nouvelle alliance éducative** dans le champ de la petite enfance basée sur un nouveau paradigme (le don et la réciprocité) ne peut se faire que par la reconnaissance effective du « pouvoir de l'autre » et la capacité des professionnels et des institutions à accepter de recevoir, c'est-à-dire de **reconnaître la possibilité d'une dette face aux parents**⁴⁸.

C'est à cette condition que nous pouvons répondre positivement à la question que vous m'avez posée : oui, la « co-éducation » est bien alors un gage de pérennité et de qualité des services petite enfance ; et la participation parentale dans les lieux d'accueil collectif du jeune enfant contribue fondamentalement à transformer l'enjeu éducatif et la relation enfants-parents-professionnels pour une meilleure qualité d'accueil des enfants et des familles en ouvrant les professionnels à une nouvelle approche de leur exercice professionnel : la coopération.

Celle-ci est à mon sens la seule manière de renouveler les pratiques, parce qu'elle nous permet de nous engager dans « **le lieu de l'entre-deux** » et **le penser en tant que risque et opportunité pour l'avenir**, lieu de la « bonne fortune » et de « la chance », dans la « *conscience d'un avenir vers lequel aller et d'un passé dans lequel retomber...lieu du doute et de l'indécision* ».

Didier Fabre est Consultant senior chez AFRESC www.afresc.org & KAIROS www.kairos-nantes.fr, Ancien chargé de mission national ACEPP pour la formation et Éducateur de jeunes enfants.

⁴⁵Marcel Mauss ; in Sociologie et anthropologie, Essai sur le don, (1902-1903), collection Quadrige, PUF, réédition 2010, article originellement publié dans l'Année sociologique, 1923-1924.

⁴⁶Retour du don qui peut prendre des voies détournées car on peut recevoir d'autres à qui nous n'avons pourtant rien donné, et cela porte un nom : celui de... solidarité !

⁴⁷Comme le dit justement le Dr. Michel BASS de l'AFRESC à qui je dois la découverte de Marcel MAUSS, et qui m'a « offert » cette compréhension renouvelée de la participation des parents en crèche parentale vue comme un don dans le cycle anthropologique du donner-recevoir. Ce qui a profondément modifié ma perception de ce qui se passe dans l'ensemble du travail social et de la petite enfance. Autrement dit me voilà en dette...c'est bien ce qui me pousse à transmettre...puisque j'ai tant reçu ! Les dettes ne s'éteignent jamais, elles circulent entre humains et nous lient et nous relient tant que la relation est recherchée !

⁴⁸Cf. article en ligne « Coopération entre professionnel et non professionnel dans le champ médico-social : quels enjeux ? » ; site www.afresc.org/accueil/actualite/recherche-action/ ; Tous les textes, chercheurs Afresc, septembre 2005.

Témoignages



Annie Berger
Médecin
Conseil régional du Rhône



Catherine Tomasi
Directrice d'une crèche à
gestion parentale du Rhône



Achley Sibille
Parent d'une crèche
parentale de Lyon



Jean Horgues-Debat
Directeur de l'Adrets
Association pour le Développement en Réseau des Territoires et des Services

Adaptabilité des services aux besoins des familles et des territoires, quel rôle social ?



Adaptabilité des services aux besoins des familles et des territoires, quel rôle social ?



Jean Horgues-Debat
ADRETS
www.adrets-asso.fr

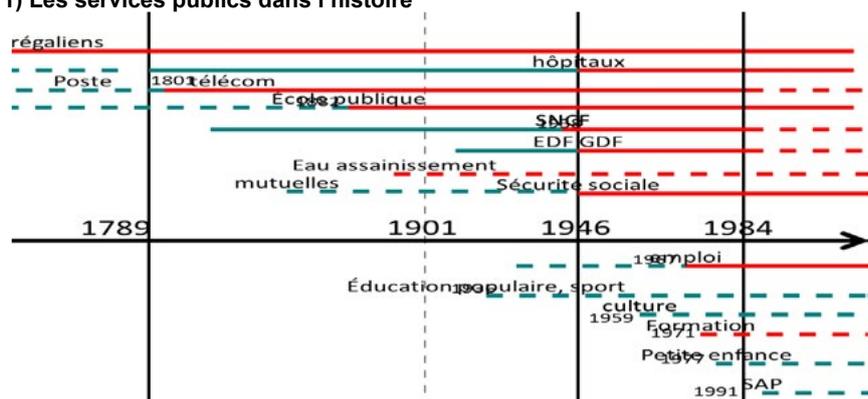


Je vais élargir la réflexion à partir de ce dont vous témoignez ici sur la petite enfance qui est significatif et met en perspective l'ensemble des autres services à la population sur les territoires.

Si l'on considère les services au sens large c'est à dire de ce qui est nécessaire pour vivre sur un territoire.

Pour cela, je vais m'inspirer d'un travail que l'on mène au sein du Réseau rural français dans lequel font partie l'Acepp et le Collectif Ville Campagne. Nous y travaillons beaucoup sur la prospective et y prenons du recul afin de se projeter. Il est important d'analyser l'organisation des services en France dans une approche historique et pour comprendre l'offre qui est faite à la population. Enfin il faut prévoir les tendances au regard du développement durable (économique, social et environnemental) en examinant les impasses auxquels les élus et les acteurs associatifs sont d'ores et déjà confrontés.

1) Les services publics dans l'histoire



Au départ les services publics ce sont les grands réseaux de monopole d'Etat (EDF, GDF, SNCF...) de manière exclusive. Services qui ont été partiellement et progressivement privatisés. Hors, les services publics émanent d'inventions continues des collectivités locales et du mouvement associatif et mutualiste. Les services petite enfance et les services à la personne sont récents si l'on considère les services à la population.

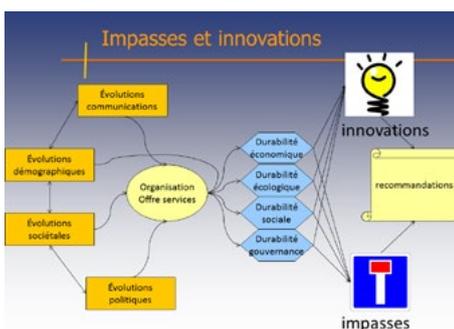
Trois critères qui définissent les services publics :

Les qualités du service public

- **L'égalité de traitement des usagers**
 - Confondu avec uniformité => accès pour tous
- **La continuité du service**
 - limite économique
- **L'adaptation du service au besoin d'intérêt général**
 - Lourdeur institutionnel et réglementaire
 - Adaptation aux territoires

A noter que les lois sont identiques que l'on soit à Paris ou dans un village rural de 300 habitants ce qui peut conduire à des aberrations au nom de l'égalité.

Plusieurs étapes historiques sont importantes : l'après-guerre qui a vu la constitution des grands services publics nationaux, l'après 81 jusqu'à la dérégulation en lien avec la construction européenne et au nom du libéralisme. Les services petite enfance ne sont pas déclarés services publics mais au titre de la jurisprudence française ils font partie des services publics même s'ils n'intègrent pas le secteur public.



Ces critères ne figurent pas dans la loi ni dans la constitution. Ils sont établis grâce à la jurisprudence.

Jurisprudence « service public »

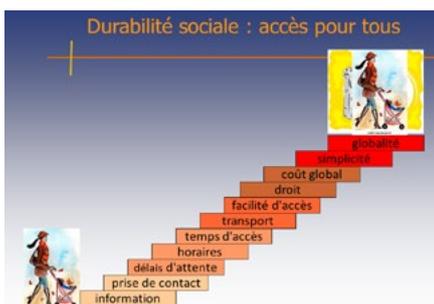
- Intérêt général**
 - Élargissement : intérêt collectif, utilité sociale
- Personne publique**
 - Élargissement : délégation de service, subvention
 - CPO
- Prérogative de puissance publique**
 - Diminution : financements, réglementations

Seul les Pouvoirs Publics peuvent reconnaître l'intérêt général. Cependant, lorsqu'une association est subventionnée, elle est de fait reconnue d'intérêt général car la collectivité lui donne les moyens de fonctionner. Les pouvoirs publics peuvent également intervenir au travers des financements publics (les ministères, Cnaf, les Conseils généraux ...) soit à travers d'une réglementation publique en ne se situant pas sur la libre concurrence du marché. Cela induit le fait que la personnes publique n'est plus obligée elle-même d'assurer le service mais elle peut le déléguer au privé. La subvention et la convention pluriannuelle d'objectifs sont des méthodes de délégation du service public dans un contexte de partenariat.

Au titre du service public et de l'intérêt général, on peut imposer un certain nombre de règles. On peut par exemple imposer un certain nombre de prélèvements obligatoires pour financer la petite enfance.

2) Les dérives

L'enjeu le plus important c'est l'accès à tous des services à la population. L'accès n'étant pas seulement la présence ou l'absence. Il faut d'abord savoir qu'ils existent et être en possibilité de les contacter. Ainsi sans internet, difficile de s'inscrire à Pôle emploi sans internet ...



Ensuite il peut y avoir des délais d'attente (pour une place en crèche) ou des horaires qui ne conviennent pas surtout pour les personnes qui travaillent en horaires décalés. La possibilité d'utiliser les transports en commun ou de pouvoir se garer conditionne aussi l'accès aux services, le fait d'avoir le accès ou pas (si le service n'est pas intercommunal).

La majorité des personnes ne savent pas exactement à quoi elles ont droit, tellement il est compliqué de savoir où s'informer. D'autre part, les services publics ne prennent pas toujours les personnes dans leur globalité. Si l'on est parent et salarié on doit s'adresser à de nombreux guichets différents. Par exemple on peut déplorer qu'un demandeur d'emploi refuse un poste proposé par pôle emploi par manque de moyen de transport (et non car il ne souhaite pas travailler). Mais ce n'est pas le problème de Pôle emploi ...

L'approche globale est pourtant indispensable mais ce n'est pas facile à mettre en place dans le cadre de procédures très verticales.

3) Les impasses

- Les tout-toujours plus



Cette impasse est celle d'une politique de réglementation, de spécialisation excessive visant la protection des citoyens. Cette situation engendre des blocages, des situations d'assistanat et de consumérisme (course au diplôme, course à la professionnalisation ...). Elle oppose les personnes qui sont soit consommatrices, soit productrices sans vision globale.

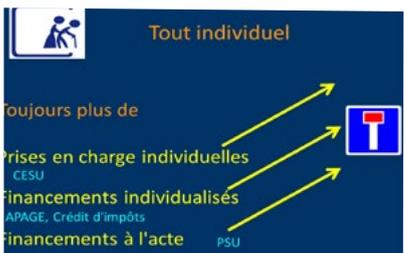
- Le tout public



Dans ce modèle, c'est l'Etat ou la collectivité qui doit décider, mettre en œuvre et contrôler. La collectivité organise des délégations de service public et finance les services globalement. Hors, il n'est plus possible de tout financer par des fonds publics dans le contexte actuel.



Dans ce cas, le marché lucratif s'occupe des services comme les cliniques. Les services sont marchands et payants au détriment de considérations sociales. Cette hypothèse est déjà à l'œuvre.



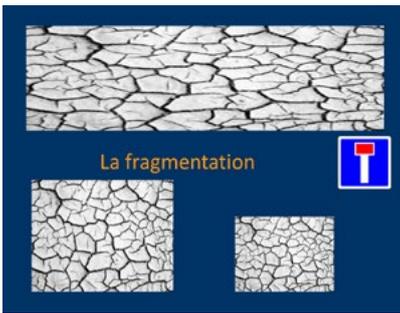
On pense la société de manière individualiste. Sont individualisées, les prises en charge (aides personnalisées au logement, à la garde d'enfants). Une solution qui empêche la prise en charge collective et qui passe par des prises en charge à l'acte. On ne paye plus les structures mais l'acte, sans penser globalement (par exemple on ne pense pas à regrouper plusieurs personnes qui se rendraient au même hôpital le même jour). Cela se traduit par exemple par la mise en place du CESU (Chèque emploi service universel) pour les particuliers employeurs.

- Le tout local



Le tout local repose sur le bénévolat et les initiatives locales et doit être économe.

- La fragmentation et la balkanisation



La société se voit fragmenter en «classes». 1^{ère} classe : ceux qui ont accès à la crèche de l'Acepp financées par la psu ...

2^{ème} classe : une commune sans crèche et des places uniquement chez des assistantes maternelles agréées.

3^{ème} classe : une personne non déclarée, ou l'impossibilité pour les mamans de travailler.

L'Etat est alors en situation schizophrénique puisqu'il finance la 1^{ère} et la 2^{ème} solution tout en déclarant que c'est vers la première solution qu'il faut tendre...



- Normalisation / standardisation

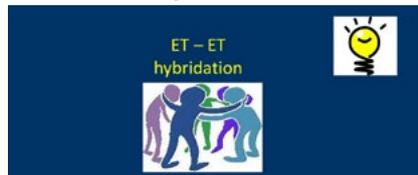


Il s'agit de tout uniformiser. On est «écrasé» par les normes. Par exemple rendre obligatoire la fourniture des repas et des couches dans les crèches.

Mais qui fait les liens entre l'emploi et la garde d'enfant ou entre l'emploi et le transport ? On ne sait pas... On se trouve dans des impasses à développer, des logiques cloisonnées.

4) Les solutions

Hybridations



Il faut arrêter d'opposer les choses et prendre conscience que bien des initiatives sont des hybrides. L'hybridation n'est ni tout public, ni tout privé mais les deux. Ces initiatives de l'Acepp sont financées par les pouvoirs publics sous statut privé (l'associatif est privé). Cela reste du service public.



On est à la fois marchand (privé) et non marchand (subventionné). Il faudrait faire des lois qui reconnaissent cette hybridation.



L'hybridation c'est aussi celle des citoyens et des professionnels, des producteurs et des usagers selon une économie collaborative.



Par exemple : le covoiturage, la colocation, le coéducation ... Des initiatives apparaissent mais n'existent pas juridiquement et sont parfois suspectées d'être du travail non déclaré.

Enfin l'hybridation c'est aussi celle du collectif et de l'individuel. On oppose le collectif et l'individuel alors que les deux se croisent puisque l'on peut répondre à

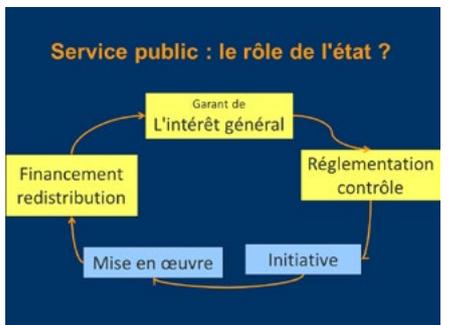
des besoins individuels par des réponses collectives.

Par exemple : j'inscris mon enfant à la crèche mais je prends aussi une assistante maternelle à côté. On peut aussi réfléchir pour répondre aux besoins engendrés par les horaires atypiques.



Les réponses peuvent se réfléchir d'une manière globale et s'adapter aux contextes locaux (comme avec les haltes-garderies itinérantes).

Les personnes ne souhaitent pas être assistées ou être des numéros. Elles veulent des lieux de rencontre en étant considérées globalement. Cette rencontre peut se faire sur les territoires grâce aux élus et aux associations. A condition que les politiques publiques viennent en appui à ces initiatives qui sont très nombreuses mais pas reconnues institutionnellement.

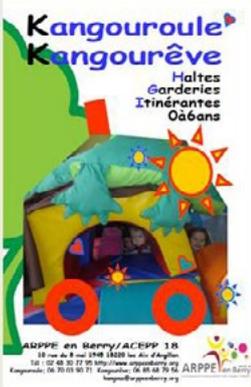


- La réforme de l'action publique**
- Garantir l'intérêt général et l'égalité
 - Réglementation
 - Redistribution
 - Garantir l'adaptation aux besoins
 - Assouplir les règles
 - Décloisonner les institutions (territoire)
 - Ouvrir des espaces d'innovation
 - Inciter à la mutualisation (via les règles de financement)



Témoignages

Adaptabilité des services aux besoins des familles et des territoires, quel rôle social ?



TÉMOIGNAGE

Kangouroule et Kangourêve,
Des haltes-garderies itinérantes,
outils de développement dans le Cher

Marie-Hélène Fournier, chargée de
développement, Aceptp 18-Arppe en Berry (18)



Adaptabilité des services aux besoins des familles et des territoires, quel rôle social ?

TÉMOIGNAGE

Les petits Déboulonnés,
Une Société Coopérative d'Intérêt Collectif
(SCIC), lieu d'accueil petite enfance
en Ardèche

Laetitia Cure, coordinatrice de l'Aceptp 07/26



Adaptabilité des services aux besoins des familles et des territoires, quel rôle social ?

•TÉMOIGNAGE

La Balancelle
Des horaires atypiques
aux multiaccueils à Moirans (Isère)

Simone Donger, Professionnelle au
multiaccueil, La Balancelle





Point de vue d'expert



Jean-Yves Pineau
Directeur du Collectif Ville
Campagne

«C'est avec un grand plaisir que j'accepte d'intervenir ici, dans ce temps de restitution, en toute humilité, mais également en toute liberté puisque vous m'avez donné « carte blanche ». Merci encore de cette confiance, réciproque d'ailleurs, que vous accordez au Collectif Ville Campagne.

Avec l'Acepp, nous partageons je crois des valeurs communes, des convictions communes. Nous pensons, entre autre, que le dernier lieu de vie de l'humanité n'est certainement pas dans les métropoles et les mégalo-poles comme une certaine pensée circulante aurait tendance à le suggérer.

Non, nous pensons, comme le disent de plus en plus de Français, qu'il y a des lieux de vie, riches et épanouissants, aux côtés de ces métropoles qu'on appelle territoires ruraux ou campagnes. Encore faut-il y croire, encore faut-il travailler à rendre habitables et habités ces territoires !

Encore faut-il pouvoir dépasser les oppositions contreproductives villes/campagnes pour coller aux réalités de nos concitoyens et de leurs besoins ! Il me semble que c'est précisément cela l'enjeu fort de votre projet interrégional mené au niveau du Massif central et bravo pour cela !

Je tenterais donc d'exprimer rapidement trois points qui me semblent être importants à souligner dans votre projet.

Le premier point concerne l'**aspect social et culturel du projet**. Porter un projet comme celui-ci c'est aussi et d'abord porter un projet à dimension humaine, à dimension sociale et culturelle.

C'est saisir que le développement local, et je n'emploie pas à dessein le terme « techno » de développement territorial, est un développement multidimensionnel, complexe, fragile. Qu'il ne se résume pas à des dispositifs techniques, normés, applicables facilement partout grâce à un mode d'emploi universel. Que le développement local n'est pas qu'économique !

Pis même, que l'économie d'un territoire se développe parfois d'autant mieux que ce territoire sait développer son caractère hospitalier, son cadre et sa qualité de vie, ses loisirs et ses services. Le social et le culturel font socle pour qu'ensuite on puisse tisser des projets économiques qui en seront d'autant plus solides, d'autant plus efficaces. S'il n'y a pas ce socle-là, si on ne s'entend pas sur ce socle-là, les territoires ruraux restent fragiles.

C'est bien cela que l'Acepp montre dans le cadre de ce projet. Vous nous montrez ici que ces dimensions sociale et culturelle sont indispensables dans un projet de territoire aujourd'hui ! Pourtant, nous avons parfois l'impression que les élus des territoires ruraux ont peur du mot « social » et des politiques « sociales ». A tel point que c'est souvent les Départements qui s'en chargent, si nous grossissions le trait ! Mais les temps changent, et c'est heureux. Et vous faites partie de ceux qui y contribuent.



Le deuxième point important à mon sens porte sur **vos capacités à dépasser ces questions de lieux (les territoires) pour arriver aux questions de liens**.

Vous faites fructifier tout ce que vous touchez parce que votre principe c'est l'hybridation comme le dit Jean Horgues-Debat. Votre force c'est de créer du lien ou de recréer du lien. Vous augmentez les choses, vous les épaississez.

Aujourd'hui, notre souci est que l'on a de cesse de faire des cures d'amaigrissement, de sectorisation, de spécialisation, de restructuration.

Tout cela dans le fantasme de penser mieux maîtriser le monde, notre monde. C'est un vieux fantasme de la technique. Penser que notre monde est corvéable à merci grâce à ces projets, et bien non. La vie est plus complexe que cela, la vie nécessite de l'épaisseur, du lien.



Vous montrez dans vos programmes et vos actions au quotidien que vous créez du lien entre les gens, entre les communes, les communautés de communes, le département, la région, entre l'Etat, entre les institutions. Vous êtes un fabricant de liens et de sens et à ce titre, vous êtes plus que précieux mais vous êtes aussi plus que fragiles.

Fabriquer du lien aujourd'hui, qui prend cela en charge ? C'est compliqué, ça ne rentre pas forcément dans les bonnes cases. Le retour sur investissement n'est pas forcément immédiat ni exprimable en monnaie sonnante et rébuchante...

Enfin, le 3ème point qui me paraît très fort, c'est **la notion d'acteurs et d'apprentissage que vous mettez en exergue** : « apprend – tissage ». Dans cette notion d'apprentissage, il y a le fait de se soucier de devenir parent et de savoir transmettre. J'entends dans cette notion d'apprentissage, apprendre et transmettre aussi ce que c'est que d'être citoyen, apprendre ce que c'est que d'être acteur de sa vie, du projet de son territoire. Donc un vrai effet rétroactif qui vous permet de relire de façon un peu différente le territoire, à travers les besoins du quotidien, des besoins nobles qui redonnent du sens au développement local justement.

Ces besoins de parents citoyens et acteurs qui mettent en exergue des **besoins un peu nouveaux, un peu hybrides, un**

peu complexes. Et cela, vous les prenez en charge et vous permettez à des gens de devenir acteurs de leur territoire, d'être en capacité de coopérer, de bâtir des choses ensemble. Vous faites partie de ce qu'on appelle le mouvement d'éducation populaire, passé de mode aujourd'hui, jugé souvent « ringard ». Mais là, les résultats sont concrets. Vous ne voulez pas être que consommateurs. D'où cette idée de lien. Pour être acteur, il faut être en capacité de comprendre que le piège du marketing est la segmentation.

Vous ne voulez pas être fragmentés mais vous voulez être en capacité de sortir du binaire, vous voulez être dans la complexité, bravo, c'est ça le développement local aussi, le développement global.

Vous êtes en capacité, parce que vous êtes en alerte sur les territoires, d'être au plus près des besoins des gens, parce que vous « êtes » les gens et vous êtes en capacité de formuler vos besoins adaptés, spécifiques et de participer à la construction collective des réponses.

Si les méthodes ou les outils peuvent être partagés, à chaque territoire, à chaque personne son aventure singulière.

Mais le singulier ici, on l'a entendu, n'est pas le piège de l'individualisme, du particularisme, ce qui fait le bonheur des marchands par ailleurs...



Et enfin, définitivement, comme posture, comme principe, **vous êtes dans le collectif, la mise en commun, la transmission**.

C'est cela qu'aujourd'hui vous mettez à l'honneur : aller de l'intérêt particulier à l'intérêt général, c'est ce que vous faites

sur les territoires, et c'est ça l'enchantement peut-être du développement local porté par les acteurs locaux.

C'est être en capacité, chacun, de savoir qu'on a un destin à partager avec les autres, et de le rendre le plus intéressant possible parce que, ensemble, on peut plus facilement l'influer, l'amadouer.

C'est cela que vous incarnez au quotidien en lui donnant du corps et du cœur. Merci aussi pour tout cela.»



Table ronde Pour une politique d'accueil dans les territoires



Astrid Mc Carthy

Chargée de mission Petite enfance
à la Caisse Centrale de la Mutua-
lité Sociale Agricole

Je voulais en premier lieu remercier l'Acepp de m'avoir conviée à ce colloque tant il est important pour nous de venir voir très concrètement ce qui se passe sur les territoires. C'est là que prennent sens les orientations du national. A la CCMSA, la branche famille est modeste à côté de la CNAF. Hors ici, dans cette journée, nous avons beaucoup entendu parler des MSA et de voir leur présence dans les projets de l'Acepp est important pour nous.

De cette journée, j'ai retenu la similitude de nos démarches puisque, pour la CCMSA, il est essentiel de mener une démarche de développement social local qui parte des territoires et de leurs spécificités. Notre position de guichet unique nous permet d'appréhender la population dans toute sa globalité et nous avons toujours mené des actions dirigées vers toute la famille. Nous

souhaitons partir des besoins identifiés localement sans imposer des dispositifs clef en main inadaptés, ce qui implique de faire avec la population. Pour que l'on parte du « vivre ensemble » pour arriver à du faire ensemble, d'où l'importance d'être coacteurs dans les actions.



Bertrand Cazal

Chargé de mission au commissariat
à l'aménagement du Massif central
- Délégation interministérielle à
l'aménagement du territoire et à
l'attractivité régionale

L'aménagement du territoire en France concerne aussi bien le tourisme, le transport, l'agriculture, etc et la Datar coordonne l'ensemble des Ministères concernés pour mettre en œuvre cette politique d'aménagement. Il existe des programmes particuliers notamment sur les zones de montagnes dont le Massif-central.

C'est dans ce cadre que s'inscrit le programme Apemac qui a été suivi à la DATAR par Odile Stefanini.

Merci à l'Acepp de son invitation et pour ce colloque très spontané et détendu qui permet un bon travail commun et merci aussi pour ce grand bol d'humanité qui nous encourage. En Massif-central nous essayons de mettre en œuvre un autre développement, alternatif au mode urbain et métropolitain qui se base sur le lien social, l'environnement, une autre façon de se déplacer, de consommer localement, de produire, en pensant une meilleure articulation entre vie professionnelle et vie privée.

Ces politiques d'accueil que nous initiions se fondent sur le sens, le développement du lien social et de la démocratie participative, le travail collectif. Dans le programme Apemac, beaucoup d'acteurs se retrouvent au-delà de la petite enfance pour une construction collective et innovante car vous innovez dans le champ organisationnel. Je vous retrouve tout à fait dans vos démarches et tous les exemples porteurs d'enthousiasme exposés ce matin nous aident à continuer le chemin.



Alain Gaubert
Maire de Saint-Bonnet
de Tronçais



Catherine Alazard
Déléguée régionale aux Droits
des femmes et à l'Égalité en
Auvergne

J'ai pris beaucoup de plaisir à venir ici où j'ai pu revoir l'équipe qui nous a permis de concrétiser notre microcrèche en pays de Tronçais. Je reconnais que tous les élus ne sont pas sensibles à l'approche que vous défendez pour développer le territoire. Sur les seize communes de notre communauté de communes seules trois d'entre-elles ont été intéressées par la microcrèche. Nous pouvons nous interroger là dessus mais il faut espérer que les idées seront reprises et que la petite enfance sera mieux considérée pour le développement des territoires.

Je retiens également les mots de M. le maire de Bellerive qui évoquait les flux migratoires et en particulier de ceux qui font le choix de venir s'installer dans les campagnes. Chez nous, nous nous y préparons. En construisant de l'habitat, une microcrèche nous recevrons mieux les nouveaux habitants. C'est avec des actions comme les vôtres en lien avec celles des élus et des Pouvoirs publics que nous parviendrons à développer nos campagnes.

Evidemment il faudrait également un peu d'activités économiques, mais nous espérons que les microcrèches feront venir les entreprises.



Un grand merci de m'avoir invitée à ce colloque final. J'ai pris le poste de Déléguée aux droits de femmes depuis un an. C'était précédemment Martine Brunswig qui s'était engagée sur ce projet avec l'Acepp dès 2008. J'ai découvert toutes ces actions en mai dernier lors des journées de l'Europe avec l'Acepp Auvergne et j'ai trouvé que ce projet pertinent était au cœur de nos actions. Tout à l'heure a été évoqué le fait que souvent les politiques des Ministères ou de l'Etat sont descendantes. Mais très vite, lorsque nous sommes en région, que ce soit la délégation régionale aux droits des femmes ou dans d'autres postes, on se rend compte que même si nous avons une orientation qui vient du ministère, la mise en œuvre des actions s'inscrit au cœur des besoins dont la petite enfance est un enjeu important pour les territoires. Important en termes de construction du lien, de construction collective, pour les hommes comme pour les femmes.

La question de la petite enfance est essentielle en ce qui concerne l'égalité car pour les populations qui arrivent sur les territoires comme pour celles qui y habitent déjà. L'accueil des enfants est une demande des femmes qui travaillent sur les exploitations agricoles comme à l'extérieur et qui ont besoin d'une prise en charge. C'est donc une question globale qui profite aux femmes comme aux hommes. On constate d'ailleurs que c'est une des premières demandes des familles lorsqu'elles arrivent sur un territoire.

Il s'agit bien là d'un enjeu pour l'égalité, pour le droit des femmes et suis ravie des échanges et des expériences qui ont été exposés ici.

Mohammed Chahid :
Quelques points de vigilance, quelques informations sur les programmes et politiques à venir pour mieux associer les acteurs locaux...



Astrid Mc Carthy

En ce qui concerne la MSA nous ne sommes pas dans le même timing que le CNAF qui vient de sortir sa convention d'objectifs et de gestion. Notre convention court jusqu'à 2015 et dans ce cadre notre objectif prioritaire est le développement de l'offre d'accueil de jeunes enfants avec le souhait de couvrir le territoire de manière harmonieuse. Au niveau de la MSA, le taux de couverture est de 53 %. Nous ciblons les départements qui sont en deçà de 46 % afin d'opérer un rééquilibrage.

Une attention particulière est observée à l'attention des ressortissants agricoles et la spécificité de leurs besoins. Dans ce cadre nous apportons notre soutien à l'ouverture de microcrèches, structures qui nous paraissent bien adaptées au milieu rural et que la MSA accompagne. La MSA a d'ailleurs lancé un appel à projet qui soutient l'innovation pour réfléchir à la prise en compte des besoins spécifiques (horaires atypiques, saisonnalité).

Bertrand Cazal

En ce qui concerne la Datar, la repopulation du Massif-central reste une priorité et l'ensemble des partenaires souhaitent continuer à travailler sur les politiques d'accueil et sur le solde migratoire car nous avons plus d'arrivants que de départs.

Le travail sur les services et notamment sur les services petite enfance s'inscrit dans ce cadre et est très important pour les couples et les familles. Il faut continuer à y travailler d'autant plus que ces projets ont des effets positifs sur la culture démocratique (la petite enfance c'est aussi une belle école de citoyenneté où les personnes apprennent à travailler ensemble). Ils sont aussi créateurs d'emplois essentiellement féminins et répondent à une problématique d'équité territoriale. Enfin, ils s'inscrivent dans une culture de l'accueil.

Concernant la programmation 2014-2020, un programme opérationnel inter régional sera mis en place mi 2014. Il sera complété par un programme franco-français dans lequel on retrouvera probablement l'Etat, les régions et les départements. Trois volets sont prévus autour de l'accueil : sur la connaissance des raisons qui poussent les personnes à venir s'installer, un volet d'accompagnement des politiques d'accueil des territoires et enfin un volet expérimentation. L'Acepp pourrait s'inscrire dans ces différents volets en s'inspirant du travail qui a été fait et que nous aiderons à continuer.



Alain Gaubert

J'exprime le souhait que l'Etat soutienne les communautés de communes à prendre la compétence petite enfance. On prend facilement les compétences voirie ou économique mais peu la compétence petite enfance.

Le fait est que l'Etat n'y insiste pas financièrement dans ses dotations. C'est un souhait que je formule car la petite enfance c'est important pour l'attractivité des communautés de communes rurales.



Catherine Alazard

Je voudrais juste rappeler que le projet de loi sur l'égalité entre les femmes et les hommes a été adopté. Ce projet de loi comprend la réforme du congé parental et une ligne dénommée : contribuer au développement de l'offre d'accueil de la petite enfance via la création de 275 000 places d'accueil pour les enfants de moins de trois ans, 100 000 créations nettes de place en crèche et 75 000 solutions d'accueil supplémentaires à l'école maternelle.

Petite enfance et enfance vont donc bien partie des enjeux de priorités. Je voudrais souligner à ce propos que le projet de l'Acepp a vraiment été un projet phare du programme Massif central.

*Pour plus d'informations
sur le texte de loi sur l'égalité
femmes - hommes :
[http://femmes.gouv.fr/le-texte-
du-projet-de-loi-pour-lega-
lite-entre-les-femmes-et-les-
hommes](http://femmes.gouv.fr/le-texte-du-projet-de-loi-pour-lega-
lite-entre-les-femmes-et-les-
hommes)*



Marc Tixier

Président de la CAF du Rhône

J'excuse les représentants de la Cnaf qui n'ont pas pu venir. Je suis content d'être parmi vous car cela donne à réfléchir et permet de s'adapter au terrain. Je suis ravi que de nombreux exemples dans la journée viennent de notre département et des partenaires avec qui nous avons l'habitude de travailler.

Nous aurons beaucoup de travail à venir avec la transformation du département du Rhône autour de la métropole lyonnaise. Le partage de compétence nous conduira à mener des expériences et dans ce domaine. L'Acepp Rhône aura à travailler avec nous pour avancer sur de nouvelles façons de travailler ensemble pour le bien des familles et des enfants. Nous avons besoin de vous et vous de nous. Merci



Conclusion de la journée



**Angélique Clément
et Elodie Viannet**
Cordinatrices de l'Acepp Auvergne

Au nom de l'Acepp Auvergne, de tous les adhérents, parents et professionnels, nous tenions à vous remercier tous de votre présence et notamment nos partenaires auvergnats, institutionnels, financeurs, associatifs. Merci d'avoir répondu favorablement à cette invitation, merci pour votre investissement.

Nous remercions également les personnes de la Mairie de Bellerive sur Allier pour leur disponibilité et leur accueil.

L'Acepp Auvergne a fêté ses 10 ans cette année et c'était important que ce colloque ait lieu ici cette année. Nous restons une jeune fédération fragile avec de nombreux projets à venir mais aussi beaucoup d'incertitudes.

Françoise Brochet
Déléguée secteur rural de l'Acepp

Je voulais juste revenir sur la question de la réciprocité. Je pense que nous avons besoin les uns des autres pour travailler ensemble sur les territoires, avec les partenaires associatifs et institutionnels. Nous continuerons à monter des projets pour les enfants et les familles dans les territoires.

Je vous annonce la parution prochaine d'un guide qui relatara les expériences et démarches menées dans le cadre du projet Apemac dans les semaines à venir.

J'excuse très officiellement la CNAF et le Ministère de la santé (pour le bureau des territoires) qui ont cofinancé le projet avec les partenaires du Massif-central avec beaucoup d'intérêt mais qui ne pouvaient être présents ce jour.

Enfin, je voudrais remercier particulièrement Mohammed Chahid qui nous accom-

pagne et nous soutient depuis le début, nous faisant bénéficier de ses connaissances du Massif-central et des partenaires tels l'ARDTA. Nous avons vraiment travaillé de concert sur la forme comme sur les contenus et je tenais à le souligner.

Je remercie également le Collectif Ville Campagne. Nos parcours se sont souvent croisés et nous partageons, principes, démarches et philosophie dans la conduite des projets.

Solange Passaris
Fondatrice - Membre d'honneur
du bureau de l'Acepp

En tant que membre d'honneur du CA de l'Acepp je tiens à remercier toutes équipes de l'Acepp qui mènent un travail remarquable sur le terrain. J'ai été très impressionnée par la qualité des actions et par leur renouvellement.
Bravo à tous



Annexe

Le colloque Apemac avait pour invités les membres du projet européen PhiloxeniaPlus démarré en juin 2013. Il réunit 16 partenaires issus des pays « méditerranéens » dont le Collectif Ville-Campagne

Article de presse et vidéo (français)
<http://www.youtube.com/watch?v=qXZvHhkiBiM>



www.philoxeniaPlus.eu

Projet cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)

Project cofinanced by the European Regional Development Fund (ERDF)

Le projet Philoxenia Plus est financé par le FEDER via le programme MED Capitalisation.



En réponse aux enjeux de cohésion territoriale à l'échelle européenne, c'est la première mise en réseau de territoires ruraux européens sur le thème des politiques d'accueil et d'attractivité. Ce projet a pour ambition d'encourager la mise en œuvre d'initiatives locales visant l'accueil de nouvelles populations et de promouvoir cette approche de développement local originale et désormais reconnue que représentent les politiques d'accueil et d'attractivité, auprès des nombreux acteurs européens du développement rural. Il peut ainsi vous permettre de connaître et d'importer des bonnes pratiques sur vos territoires respectifs et de bénéficier d'une dynamique collective !

Ses partenaires se donnent pour objectifs de capitaliser les bonnes pratiques qu'ils ont déjà expérimentées ainsi que des clés d'actions pour déployer une politique d'accueil sur son territoire. Les temps forts de ce projet seront les 6 séminaires locaux et notamment le séminaire final à Bruxelles. Dans ce projet, le collectif Ville Campagne a ainsi en charge l'évaluation et le transfert de ces bonnes pratiques entre les partenaires, la rédaction d'un guide méthodologique et la création d'une association européenne. Il a aussi organisé un séminaire de travail qui a eu lieu en Limousin et en Auvergne les 7, 8 et 9 octobre 2013. A noter que le projet permet dès à présent de formuler des recommandations auprès des décideurs pour la future programmation 2014-2020.

Le budget total du Collectif Ville Campagne s'élève à 89.500 €. Or nous avons besoin pour cela d'un co-financement (25 %) s'élevant à 22.375 €.

Les partenaires (en gras : partenaires réguliers du projet) :

- France : **Collectif Ville Campagne**, **Chambre de commerce et d'industrie du Gers**, Communauté de Communes Aubusson-Felletin, Pays Gorges Causses Cévennes, Communauté de Communes Pays Viganais-Cévennes,
- Grèce : **Employabilité Locale (EM.LOC.)**, Initiative Territoriale pour l'Emploi et l'Entreprenariat de Sintiki-Héracleée (ITEE-SI), Agence de développement local de Drama (ANED), Union régionale des communes de Macédoine-est et Thrace

Ce projet est unique car il doit permettre pour la première fois de :

- **Sensibiliser les acteurs du développement rural** en Europe à travers un guide méthodologique des politiques d'accueil et d'attractivité (à dimension européenne)
- **Mobiliser et fédérer** les acteurs des politiques d'accueil en Europe à travers la création d'une association européenne sur les politiques d'accueil et d'attractivité
- **Faciliter la mutualisation entre territoires d'accueil européens** et enrichir leurs stratégies et leurs plans d'action à travers une évaluation et le transfert de bonnes pratiques.

- Slovénie : **e-Zavod**, Sinergija Development Agency,
- Chypre : **Agence de développement du district de Larnaca (ANETEL)**, Technical Training Cyprus, Diogenes Business Incubator University of Cyprus
- Italie : **Associazione Eurokom, Associazione Intercomunale "Comuni della Locride", Consorzio Intercomunale «Tindari-Nebrodi»**, Distretto Turistico "Thyrenium Tyndaris-Parco dei miti",
- Espagne : **Diputación Provincial de Teruel**

Les 7 bonnes pratiques

- **OHO SOLO (Small Office Home Office)** : des services pour s'installer en indépendant dans le Gers (La CCI du Gers, en collaboration avec le CEEI Gers Gascogne, et avec le soutien du Conseil Général du Gers et du Conseil Régional de Midi-Pyrénées a initié le projet SOHO SOLO GERS)
- **AGROTOEPIXEIREIN** : Développement et soutien à l'entreprenariat en milieu rural chypriote
- **ANETEL**, agence de développement en Chypre et l'agence local de développement local de Larnaca (Development and Strengthening of Rural Entrepreneurship project)
- **PADIMA** : Développement du capital humain dans les zones de montagne
- **TERUEL**, collectivité locale
- **UVUP (1 village – 1 produit)** : soutien à l'émergence d'activités nouvelles en milieu rural
- La CCI du Gers, en collaboration avec le Gers Développement va initier le projet UVUP.
- **INFLOWence** : Une vision pour l'avenir du territoire de la Locride

- **Associazione Eurokom, Associazione del Comuni della Locride**
- Site portail National consacré à l'installation à la campagne
- **Collectif Ville Campagne**, Agence de service des paiements et la DATAR
- **Philoxenia** : Mise en place d'un dispositif opérationnel commun (DOC) pour l'accueil d'activités en milieu méditerranéen rural
- **ITEE-SI (Grèce)**, **Loc. Em. (Grèce)**, **Patto Territoriale Oristano (Italie)**, **ANETEL (Chypre)**, **E-Zavod (Slovénie)**, **Local Councils' Association (Malta)**

Le calendrier (7 séminaires)

- Jun 2013 : séminaire de démarrage en Grèce
- Octobre 2013 : séminaire n°2 en France (organisé par le Collectif Ville Campagne)
- Novembre 2013 : Séminaire n°3 en Chypre (organisé par ANETEL)
- Janvier 2014 : séminaire n°4 en France (organisé par la CCI du Gers)
- Mars 2014 : séminaire n°5 en Italie (organisé par TINDARI)
- Juillet 2014 : séminaire n°6 en Italie (organisé par EUROKOM)
- Novembre 2014 : séminaire final à Bruxelles (organisé par TERUEL)



Le réseau APEMAC en Massif central



**Association des Collectifs
Enfants Parents Professionnels**
29 rue du Charolais
75012 Paris
01 44 73 85 20
info@acepp.asso.fr
www.acepp.asso.fr



Acepp Auvergne
8, rue Jacques Magnier
63100 Clermont-Ferrand
04 73 37 83 28
acepp.auvergne@gmail.com



**Réseau Petite Enfance
Acepp Ardèche-Drôme**
- Sud : 238 rue du Jardin public
07170 Villeneuve de Berg
04 75 35 47 21
com@reseau-enfance.org
- Nord : 160 allée de la mûre
07340 Peaugres
06 44 06 05 69
nord@reseau-enfance.org
www.reseau-enfance.com



Acepp Rhône
3 rue Joseph Chapelle
69008 Lyon
04 72 73 05 10
info@acepprhone.fr
http://acepp-rhone.fr



Acepp Sud-Ouest
BP 37
81170 Les Cabannes
05 63 53 19 64
eliane.lavagne@acepp.asso.fr



**La Fédération Départementale
des Foyers Ruraux de
Saône-et-Loire**
(FDFR 71)
FDFR Autunois Morvan
03 85 79 40 46
frgsautunoismorvan@wanadoo.fr
www.fdf71.org

